

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**7<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(83<sup>e</sup> SEANCE)**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mardi 12 novembre 1985**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4221).

#### **Redéploiement industriel et commerce extérieur**

ENERGIE *(suite)*

Mme Gœuriot,  
MM. Le Baill,  
Porelli,  
Kucheida,  
Paul Bladt,  
Bouvard,  
Huguet,

MM. Ducoloné,  
Pierre Bernard,  
Roger Rouquette,  
Malgras.

Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

M. Malvy, secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4240).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,

vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1986

(DEUXIEME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

## REDÉPLOIEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCE EXTÉRIEUR

ÉNERGIE (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du secrétariat d'Etat chargé de l'énergie.

Ce matin l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à Mme Goeuriot.

**Mme Colette Goeuriot.** Monsieur le président, madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie, messieurs, lors de l'annonce, au printemps 1984, du plan Acier, le Gouvernement présentait ce dernier comme étant le seul capable de conforter et de moderniser notre sidérurgie. Il affirmait qu'il fallait accepter le prix à payer de nouvelles restructurations, c'est-à-dire des réductions de capacités et des milliers de suppressions d'emplois, pour permettre aux groupes sidérurgiques de revenir rapidement à l'équilibre financier et d'atteindre une meilleure compétitivité industrielle.

Les communistes avaient manifesté leur opposition à ce plan, dénonçant les risques de « fragilisation » de notre industrie sidérurgique et les conséquences néfastes sur l'emploi dans les régions concernées.

Aujourd'hui, alors que de nouvelles dispositions sur les quotas et les aides publiques sont annoncées au niveau européen, il convient de faire le bilan industriel et social de la politique sidérurgique du Gouvernement.

Le rétablissement promis ne s'est pas opéré, bien au contraire. Ainsi, le taux moyen de pénétration de notre marché intérieur par les produits étrangers est de 37,3 p. 100. Il est très largement supérieur à celui des autres pays de la C.E.E. En outre, il est à craindre que ces taux augmentent, notamment pour les produits longs.

Comment pourrions-nous accepter les accords de synergie que vous avez encouragés entre Sacilor et la société Arbed à propos des poutrelles ? Notre marché est pénétré pourtant à 60 p. 100 dans ce secteur.

Vous persistez et aggravez la situation avec la fermeture du train à grosses poutrelles de Trith-Saint-Léger et vous laissez place nette sur ce marché à l'Arbed.

Cette politique de créneaux, qui se traduit par l'abandon de certaines productions, vous la poursuivez aussi dans la première transformation de l'acier. A titre d'exemple, je veux citer l'usine à tubes de Jœuf, frappée par le protectionnisme américain, et dont la Sollac qui la détient en location-gérance se désintéresse manifestement aujourd'hui.

Dans le domaine de la tréfilerie, c'est la suppression de 25 p. 100 des emplois, consécutive à l'abandon par le groupe Tecnor de certaines productions, qui met en péril les trains de laminage de fil machine de la société Unimétal.

D'autres dangers pèsent sur notre sidérurgie et sur sa cohérence. En effet, qu'en est-il, madame le ministre, des projets prêtés à certains dirigeants des groupes sidérurgiques de dénationaliser et de vendre à des acquéreurs privés les filiales les plus rentables ?

Ces choix et ces orientations négatives, vous les mettez en œuvre de la même façon en ce qui concerne le minerai de fer lorrain.

L'extraction de minerai continue à baisser parce que la production de fonte en Lorraine baisse. Mais Usinor et Sacilor-Sollac accroissent sans cesse leur consommation de minerais importés. Cette politique précipite la chute des effectifs dans les mines de fer de Lorraine, qui ont diminué de 42 p. 100 d'octobre 1981 à octobre 1985. Elle conduit de la même manière à peser sur notre production de coke. Au moment où je parle, vous fermez la cokerie de Longwy, et les cokeries des H.B.L. voient leur production reculer face aux importations en provenance de la République fédérale d'Allemagne.

Votre politique sidérurgique, madame le ministre, accentue la casse des installations. Elle dilapide les fonds publics en augmentant les frais financiers d'Usinor et de Sacilor. Le chômage s'accroît avec les suppressions massives d'emplois industriels dans les bassins concernés.

Les communistes démontrent que d'autres choix sont possibles. Notre sidérurgie est compétitive : le solde bénéficiaire de nos échanges n'a jamais été aussi élevé et se monte à 2,2 millions de tonnes d'acier pour 1984 et à 2,1 millions de tonnes pour les huit premiers mois de 1985.

Mais notre sidérurgie vend de moins en moins sur notre marché intérieur. La dégradation de nos industries consommatrices d'acier le dernier exemple en date étant la C.F.E.M., la compagnie française d'équipement mécanique, qui supprime 387 emplois en Moselle - se traduit par une baisse continue depuis trois ans de la consommation réelle d'acier en France. En 1984, celle-ci a reculé de 3,1 p. 100 dans notre pays alors qu'elle progressait de 0,7 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de 2 p. 100 en Italie. Simultanément, nos importations augmenteraient globalement de 3,2 p. 100.

Ces taux montrent à l'évidence que nos difficultés résident d'abord dans la faiblesse de la demande intérieure parce que les grands consommateurs d'acier, comme l'industrie automobile, les bâtiments et travaux publics, la construction mécanique réduisent leurs activités en raison de l'austérité que votre politique engendre et soutient. En outre, dans ce contexte, vous avalisez de nouveaux reculs sur notre marché intérieur devant les pressions des trusts sidérurgiques allemands et belgo-luxembourgeois, fidèle en cela à votre conception de l'intégration européenne.

Mais les résultats sont là, accusateurs. Du point de vue de l'emploi, de mars 1984 à octobre 1985, les effectifs de la sidérurgie française sont passés de 88 000 à 77 300 alors qu'ils restaient stables à environ 151 000 en République fédérale d'Allemagne.

Dans le même temps, pour faire accepter cette saignée d'emplois qui n'a pas conduit à une amélioration sensible des comptes financiers à Usinor et Sacilor, vous promettiez, M. Fabius puis vous-même, des emplois de substitution et de conversion dans les régions touchées.

En effet, depuis le 6 février 1984, vous avez adopté un plan de mutations industrielles pour cinq secteurs se traduisant par la création de quinze pôles de conversion sur lesquels sont concentrées les aides publiques. De plus, pour la Lorraine, les entreprises de ce pôle bénéficient d'une contribution exceptionnelle de l'Etat pour les créations nettes d'emplois.

Malgré cette bénédiction particulière pour ma région, les travailleurs licenciés de la sidérurgie ne voient rien venir, si ce n'est des promesses d'emplois, des projets comme « le monde des Schtroumpfs ».

La formule magique devient : « Il faut créer son entreprise ». C'est en quelque sorte la solution individuelle, la voie ouverte un peu plus à la déréglementation prônée par la droite.

Ainsi, les sidérurgistes quittent leur emploi, perdent leur métier pour acheter débits de boissons, débits de tabac, pour installer des « casse-autos » ou des « lave-autos » sur les friches industrielles ou encore se voient encourager à fabriquer des cages à lapins ou à élever des volailles.

Quel gâchis des hommes et de leur savoir !

Madame le ministre, à votre tour, je vous pose la même question qu'à M. Delebarre lors de l'examen du projet de budget de l'emploi, il y a quinze jours, et sur laquelle il s'est déclaré incompetent. Pouvez-vous nous donner des chiffres de reconversion effective et la nature des emplois créés ?

Dans la revue du ministère du travail, *Echange et Travail*, est reproduit le détail d'une opération de reconversion de l'usine Tréfinmétaux, filiale de Pechiney, située à Dives-sur-Mer, dans le Calvados, présenté comme un pôle de reconversion avant l'heure. L'opération de reconversion montre que sur 905 salariés à l'annonce du plan en juin 1983, 320 départs étaient effectifs en novembre 1984 et que l'usine fermait quelque temps après, supprimant les 585 autres emplois.

Qu'en est-il actuellement ? 205 salariés sont partis en conversion grâce au fonds national pour l'emploi, le F.N.E. 237 ont été reclassés, dont 141 à l'entreprise Le Magnésium industriel, appartenant aussi à Pechiney et qui a été démantagée de la région parisienne.

Trouvez-vous, madame le ministre, ce cas exemplaire de la reconversion ?

Je voudrais à présent évoquer les problèmes que posent deux sources énergétiques particulièrement importantes dans l'approvisionnement de notre pays.

Naturellement, notre groupe ne méconnaît pas l'importance de la diversification et de la complémentarité des sources d'énergie. Dans ce cadre, l'hydraulique, les énergies dites nouvelles, occupent leur place. Mais dans les conditions de la France, l'essentiel est cependant fourni par le charbon et le nucléaire qui feront l'objet de mes propos.

Je veux une nouvelle fois renouveler l'opposition du groupe communiste à la politique charbonnière retenue par le conseil des ministres du 29 mars 1984, qui est en rupture avec la déclaration de politique énergétique approuvée par notre assemblée.

Au plan de la consommation, les besoins de la France n'ont pas disparu. Au contraire, nous sommes contraints de faire de plus en plus appel au charbon étranger. Dans nos achats, une partie nous vient d'Afrique du Sud. Le contexte dans lequel celui-ci est exploité déshonore notre pays, car ce charbon est marqué par la politique d'apartheid. C'est un prix que nous refusons pour notre part de payer. Il ne peut se comparer aux quelques centimes par thermie qu'il nous permet d'économiser.

Il semble d'ailleurs que vous soyez de plus en plus gênée par ce compagnonnage et qu'en dépit des liens que les industriels français et vous-même entretenez avec les dirigeants de ce pays...

**Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Oh !

**Mme Colette Goerliot.** ...vous soyez occupée à chercher d'autres sources d'approvisionnement à l'étranger.

Des études montrent que la consommation de charbon peut s'accroître dans la décennie à venir en France et dans le monde ; en France, en particulier, dans la mesure où le parc nucléaire aura atteint sa dimension et qu'il faudra assurer les crêtes de consommation en faisant appel à l'électricité d'origine charbonnière.

Le chauffage urbain, encore limité, aura atteint, grâce aux investissements en cours, une place non négligeable, et l'industrie sera elle-même plus fortement consommatrice de charbon vapeur.

Les perspectives du marché charbonnier sont d'ailleurs correctement appréhendées par le groupe Total, qui prévoit dans les années 90 de commercialiser 22 millions de tonnes de charbon, exploité dans les concessions qu'il achète à l'étranger depuis plusieurs années.

Pour satisfaire ce marché, il y aura donc au moins trois opérateurs charbonniers : C.D.F., l'A.T.I.C. - l'association technique d'importation charbonnière - et Total.

La marginalisation des charbonnages et de la production nationale dans l'approvisionnement sera ainsi accentuée.

Ces tendances montrent bien que ce qui est en cause n'est pas le marché charbonnier mais le coût de son approvisionnement. C'est l'appréciation de ce coût qui fonde notre désaccord avec votre politique.

Nous avons déposé une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête pour faire la clarté sur le coût véritable d'extraction du charbon français. Vous le savez, les syndicats de mineurs, unanimes, contestent les chiffres de la direction des charbonnages et du Gouvernement en matière d'aide à l'extraction. La commission d'enquête aurait pu contribuer à faire la clarté sur ce point, mais la majorité de la commission des lois n'a pas cru devoir en permettre la constitution.

D'autres études montrent que cette question n'est pas aussi tranchée que les chiffres officiels qui nous sont donnés voudraient bien le faire croire. Si l'on tient compte des charges induites et des coûts sociaux qu'entraîne la diminution de la production, nous demeurons convaincus de la rentabilité, au sens large du terme, de l'exploitation du charbon français. Nous continuons de penser que le charbon demeure la base de l'expansion des bassins charbonniers ; ce n'est pas cette politique que vous mettez en œuvre avec la reconversion, dont j'ai noté au passage la modestie des résultats.

L'autre source d'énergie qui préoccupe le groupe communiste, c'est la filière nucléaire et particulièrement l'avenir du surrégénérateur.

Lors du quarantième anniversaire du C.E.A., M. le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie a annoncé la mise en chantier d'une seule tranche nucléaire pour l'année 1986. Cette décision appelle deux remarques.

D'une part, l'hiver dernier a prouvé que nos capacités de production n'étaient pas aussi excessives que certains veulent bien le dire. Chacun sait en effet qu'E.D.F. a dû mettre en marche des centrales déclassées pour faire face à la demande qui, certes, était exceptionnelle, mais dont la réapparition n'est pas impossible à l'avenir. Il nous semble donc utile pour la satisfaction de nos besoins de poursuivre l'accroissement du parc nucléaire à un rythme plus important que celui arrêté, d'autant qu'une relance économique appellerait une capacité énergétique supplémentaire. Par ailleurs, les perspectives d'exportation du courant électrique demeurent importantes et constituent une chance à saisir pour notre industrie de production.

D'autre part, la construction d'une seule tranche compromet la capacité industrielle de Framatome. Cette entreprise, devenue une entreprise publique, risque de connaître de graves problèmes si son marché n'est pas maintenu. C'est pourquoi nous souhaiterions qu'outre le maintien de deux tranches en 1986 Framatome puisse préparer un redéploiement de ses moyens, en mettant au point des tranches de 300 mégawatts, puissance qui paraît être davantage adaptée au marché international que les chaudières de 900 ou 1300 mégawatts.

Enfin, l'avenir du surrégénérateur Superphénix semble toujours incertain. Pourtant, l'expérience en cours sur le site de Phénix montre la qualité et la maîtrise des techniciens français dans le domaine de la surrégénération. Certes, l'état du marché mondial de l'uranium et le retard pris par beaucoup de pays dans le développement des centrales nucléaires

classiques rendent moins urgent le développement des surré-générateurs. On peut cependant s'attendre à une relance du marché de l'uranium que ne manquerait pas d'accompagner une explosion du prix.

Aussi demeurons-nous convaincus de la nécessité de préparer le plus activement possible l'industrialisation de la filière à neutrons rapides. Mon groupe souhaite que, conformément aux prévisions initiales, l'industrialisation soit engagée dès que les enseignements du fonctionnement de Superphénix pourront être tirés, c'est-à-dire d'ici à la fin de l'année.

En tout état de cause, nous estimons que le potentiel de recherche et le potentiel industriel dont nous disposons en matière de réacteur rapide ne doivent pas être compromis par un retard d'industrialisation sous quelque prétexte que ce soit, y compris la défection de partenaires qui avaient approuvé le projet initial. Il semble en effet que, pour des raisons de politique intérieure, la R.F.A. ne souhaite pas poursuivre sa coopération dans ce domaine. Nous savons, en revanche, que d'autres pays sont intéressés par notre avance technologique et par la qualité des connaissances françaises.

Pour notre part, nous souhaitons que la coopération internationale, qui a remarquablement bien fonctionné pour la construction de Superphénix, puisse être reconduite éventuellement avec d'autres partenaires. A défaut, la France devra prendre avec ceux qui le souhaiteront l'initiative de poursuivre l'industrialisation de la filière à neutrons rapides. C'est pour nous un gage de cohérence et d'efficacité pour l'ensemble de la filière nucléaire française.

Voilà, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, les préoccupations du groupe communiste dont je voulais vous faire part. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Baill.

**M. Georges Le Baill.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, avant de parler de l'industrie proprement dite, il faut d'abord souligner l'amélioration de la situation de l'économie française, notamment en ce qui concerne l'inflation. Cette amélioration permet de mieux maîtriser la croissance des dépenses publiques, et notamment d'alléger le budget d'intervention de votre ministère, madame le ministre. En effet, la dotation en capital aux entreprises nationales passe de 11,86 milliards à 8,3 milliards de francs. Elle bénéficiera essentiellement à la sidérurgie et à Renault.

Ce matin, en entendant un membre éminent du R.P.R., M. Noir, j'ai cru rêver. Il réclamait plus d'aide aux entreprises publiques, alors que la droite ne parle que de dénationalisation, de dérégulation, de la nécessité de parvenir à moins d'Etat. Mais le R.P.R. n'est pas à une contradiction près, son seul intérêt, en définitive, étant de dénigrer tout ce que fait le Gouvernement, toutes vos actions en la matière, madame le ministre.

La situation financière de la plupart des entreprises nationales s'est redressée, ce qui leur permet d'assurer l'autofinancement des investissements. Par ailleurs, il ne faut pas oublier les 4,5 milliards inscrits au budget annexe des P.T.T. pour assurer le développement de la filière électronique. L'effort que fait la collectivité dans ce domaine n'est donc pas négligeable.

Cependant, l'aide de l'Etat à l'industrie en général et aux entreprises nationalisées en particulier n'est pas une fin en soi, mais seulement un moyen pour mettre en œuvre une politique industrielle dynamique assurant l'indépendance économique et technologique de notre pays. Ainsi, l'aide à Renault ne se conçoit que temporairement, pour permettre à la France de maintenir son industrie automobile. En assumant sa responsabilité d'actionnaire, en investissant aujourd'hui, l'Etat sauvegarde l'intérêt de la collectivité. Ainsi que l'indique M. Besse, P.-D.G. de Renault, « le problème des effectifs n'est qu'un des aspects du problème de la Régie ». Cet aspect, il faut le régler, le traiter avec les partenaires sociaux, chacun devant faire preuve d'une grande responsabilité, à la hauteur de l'enjeu.

Il faut également mener une politique de diminution des frais financiers, des frais généraux et des frais d'approvisionnement. Nous devons obligatoirement rattraper un retard par rapport aux autres constructeurs européens, qui serait, d'après M. Besse, de l'ordre de 20 à 25 p. 100 par voiture produite et par salarié.

Ayant effectué une mission au Japon, je partage également le point de vue de M. Besse, selon lequel il ne faut pas chercher la solution à ce retard dans la modernisation des procédés de production, car, dans bien des cas, comme à Sandouville, Douai ou à Maubeuge, ces usines se situent au meilleur niveau mondial. La formation du personnel sur les chaînes doit probablement jouer un grand rôle pour améliorer la compétitivité en limitant le nombre d'automobiles à retoucher.

J'ai évoqué tout d'abord Renault, parce que, pour l'opposition, c'est l'exemple même de ce qu'elle veut dénationaliser, alors que cette entreprise a été nationalisée par le général de Gaulle. Toujours les mêmes contradictions ! En fait, la dénationalisation de cette entreprise ne réglerait aucun problème. Quel est l'actionnaire privé qui voudrait prendre le risque d'investissements aussi importants pour le long terme ?

Il faut juger une politique industrielle dans son ensemble - secteur privé et secteur public - et sur plusieurs années. Ainsi, nous constatons aujourd'hui que le taux de marge des entreprises est à son meilleur niveau depuis dix ans ; l'autofinancement s'est amélioré, passant de 55 p. 100 en 1980 à 80 p. 100 en 1985. Cette meilleure santé des entreprises est un bon gage pour l'avenir. Et je suis toujours surpris du discours idéologique que la droite tient sur les entreprises. Pour la droite, d'un côté, il y a les bonnes entreprises du secteur privé et, de l'autre, les mauvaises entreprises du secteur nationalisé. Cette attitude est archaïque et ringarde au possible. L'intérêt de la France est qu'il y ait de bonnes entreprises dynamiques, compétitives, efficaces et pratiquant le dialogue social.

Je ne vois pas pourquoi le bénéfice des efforts que les Français ont effectués depuis quelques années pour sauver des pans entiers de leur industrie, pour redresser des entreprises qui, auparavant, allaient au naufrage, ne leur reviendrait pas. Par la dénationalisation, la droite permettrait à des intérêts privés de ramasser les dividendes produits par l'effort de tous les Français.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'énergie.** Très bien !

**M. Georges Le Baill.** Curieuse morale politique !

Je souris aujourd'hui devant l'unanimité qui s'est faite sur les derniers succès français : R.I.T.A. avec Thomson, les réacteurs d'avions avec la S.N.E.C.M.A. Pour ma part, j'apprécie à leur juste valeur ces succès de sociétés nationalisées. Et je pense qu'il y en aura d'autres, tant pour le secteur privé que pour le secteur public.

Je sais bien que la victoire a mille têtes et la défaite une seule. Cet adage se trouve tout à fait vérifié aujourd'hui. La droite qui, d'habitude, n'a pas de mots assez durs pour déprécier les sociétés nationalisées, se reconnaît aujourd'hui dans leurs victoires en oubliant leur nature. En revanche, lorsqu'il s'agit d'appeler à l'effort la collectivité pour obtenir ces résultats, elle ne sait que critiquer, alors que l'on sait que, dans bien des cas, les actionnaires privés français ne sont pas en mesure d'apporter les capitaux suffisants pour les activités qui demandent beaucoup de moyens comme, par exemple, la filière électronique. Nous avons eu d'ailleurs un exemple édifiant de cette incapacité à investir pour sauver Creusot-Loire. La droite et le C.N.P.F. sont restés très silencieux sur cette affaire. La direction de cette société et le patronat considéraient que la société Creusot-Loire devait rester privée et continuer à recevoir sans cesse des aides de l'Etat, directes ou indirectes. Drôle de conception du libéralisme ! On veut l'argent du contribuable, mais sans aucun contrôle, sans rendre des comptes. Jamais un capitaliste n'accepterait de telles règles. Pourquoi l'Etat devrait-il l'accepter ? Creusot-Loire a été à la faillite et c'est l'Etat qui, en définitive, a dû régler le problème.

Nous avons constaté les carences du C.N.P.F. lorsqu'il s'agissait d'apporter des solutions financières et industrielles. Je me félicite de la solution trouvée pour Framatome, constructeur de centrales nucléaires, et qui a été dans le sens de mes vœux : le rassemblement au niveau du capital de la C.G.E., du Commissariat à l'énergie atomique, d'E.D.F. et de Dumez. Ce montage est, à mon avis, un bon montage industriel et il devrait permettre à cette société, pour affronter la situation qu'évoquait Mme Goeuriot tout à l'heure, d'apporter dans les meilleures conditions, en rassemblant les efforts des différents acteurs dans le nucléaire en France.

Ce bon bilan ne m'empêche pas de voir les difficultés à surmonter ici ou là, et je voudrais en évoquer quelques-unes.

S'agissant des télécommunications, dont la responsabilité incombe à la C.G.E., autant j'ai été partisan de la fusion entre Alcatel et Thomson, pour permettre à cette société d'avoir une assise suffisante pour affronter le marché mondial, autant la manière de gérer les restructurations me semble contraire à l'idée que je m'en faisais. Je n'ai pas discerné, dans les méthodes, la modernisation du dialogue social : les actions de commando, comme à Colombes, et les mutations tous azimuts dans l'hexagone ne sont pas de nature à régler les problèmes du personnel et à favoriser cette modernisation. C'est le moins que l'on puisse dire.

Par ailleurs, je rends hommage au Gouvernement pour les efforts accomplis en vue du redressement de Technip dans le secteur de l'ingénierie. Rassembler deux milliards, ce n'est pas rien ! Mais la persistance du problème social qui achoppe sur 180 licenciements retarde le redémarrage de l'entreprise et réduit l'effet bénéfique de la solution industrielle.

En ce qui concerne la C.G.C.T., son P.-D.G. a déclaré récemment devant la commission de la production et des échanges que la nationalisation avait permis à cette entreprise de sortir d'une situation où elle s'enfonçait. Pour autant, la nationalisation n'interdit pas, selon lui, la recherche d'accords internationaux qui peuvent se révéler plus utiles pour la collectivité nationale, y compris en termes d'emplois, que des tentatives purement nationales de percées sur les marchés internationaux qui seraient disproportionnées à nos moyens.

Je serais assez d'accord avec cette approche, dans la mesure où la société française resterait maître du processus. Cela semble possible avec Ericsson, mais peu probable avec A.T.T. Qu'en pensez-vous, madame la ministre ?

Je terminerai avec ces problèmes de restructuration en évoquant la société Socapex que Thomson s'approprierait à céder à Allied.

Nous avons toujours été conscients que les sociétés nationalisées devaient vivre, respirer, comme on dit aujourd'hui, acheter et vendre. Aujourd'hui, les achats l'emportent largement sur les cessions, comme à Framatome.

Mais, au-delà du problème de la cession de filiales nationalisées, les questions que je vous pose, madame la ministre, sont les suivantes. Peut-on négocier pour qu'Allied maintienne sa licence avec une participation minoritaire ? Peut-on concevoir un plan de la connectique française avec un rapprochement Socapex - Souriau - Radial ? Serait-il viable ? Quel est le meilleur plan pour l'emploi ?

Je conclurai sur ce qui me semble être un faux débat : secteur privé ou secteur nationalisé, petites ou grandes entreprises ?

Ce serait une erreur de penser que, sans les grandes entreprises, les P.M.E. pourraient assurer le développement du pays. Cela fait partie des idées en vogue aujourd'hui, mais nous en reviendrons. En fait, ces deux types de sociétés sont complémentaires et non opposés. On nous parle souvent du dynamisme des petites entreprises de la Silicon Valley aux U.S.A. Mais il ne faut pas oublier que leur dynamisme s'appuie d'abord sur les marchés passés par l'Etat américain pour la recherche et le développement militaire.

En France, la politique industrielle doit s'appuyer sur deux pôles : le secteur privé, qui assure la diversité, et la souplesse dans certains cas, et le secteur public, qui assure un rôle d'entraînement par l'investissement et la recherche, étant bien entendu que les entreprises nationales doivent agir dans le cadre du Plan, leur autonomie de gestion leur permettant de se comporter comme les autres entreprises et d'être confrontées à la compétition internationale.

Je terminerai par une citation de M. le directeur de l'industrie extraite du livre *La Politique industrielle, des idées pour demain* : « Malgré ses handicaps, notre pays a des atouts qu'une politique industrielle pragmatique et souple peut exploiter si l'industrie est considérée par tous les acteurs économiques » - et par tous les acteurs politiques, ajouterai-je - « comme une condition essentielle de notre indépendance, et donc comme une priorité nationale ». (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Parmi les grands perdants de votre budget en régression, madame le ministre, figurent la construction et la réparation navales.

Le groupe communiste déplore que les autorisations de programme diminuent de 35 p. 100 et les crédits de paiement de 28 p. 100.

Cette orientation budgétaire traduit la volonté d'adapter nos capacités de production des chantiers à l'évolution de la commande mondiale de la construction et de la réparation navales.

Il s'agit donc de maintenir et de renforcer cette politique qui aboutit au démantèlement complet de cet outil de travail mis en place en mars 1984 par le plan du Gouvernement.

Le P.-D.G. d'Alsthom-Atlantique, entreprise nationalisée en 1982, va au-devant de cette orientation lorsqu'il déclare dans *l'Usine nouvelle* du 21 mars dernier envisager de se séparer de ce secteur non rentable et considéré comme une branche morte.

Pourtant, il faut rappeler quelques données élémentaires.

La France est une puissance maritime. L'ampleur de son commerce international la situait au quatrième rang mondial en 1980. Elle possède une riche et ancienne tradition maritime. Les activités liées à la filière du transport maritime - que ce soient la marine marchande, la construction et la réparation navales ou les activités portuaires - constituent un élément essentiel de la vie économique et sociale de la moitié des régions françaises. Rien qu'en Provence-Côte-d'Azur, les emplois directs de la filière occupent plus de 30 000 personnes.

Paradoxalement, en 1982, la flotte française n'était qu'au neuvième rang mondial pour le volume de son tonnage et au treizième rang mondial pour le niveau de production de ses chantiers navals. Cette situation se traduit par toute une série de déséquilibres extérieurs.

Pour justifier le déclin de l'industrie maritime, il est fait état de sa faible productivité. Cette allégation est fautive. La France a la durée moyenne de construction la plus basse de tous les grands pays constructeurs de navires. Elle était de trente-quatre semaines en France, contre soixante-neuf semaines en Corée du Sud - que l'on présente toujours comme le pays où la productivité est la meilleure et cinquante-sept semaines au Japon.

D'après les chiffres de la Llyod's register of shipping publiés pour la période 1980-1982, les coûts de main-d'œuvre sont souvent mis en avant à l'encontre de la construction navale française.

De plus, l'écart des coûts salariaux s'est considérablement resserré avec les constructeurs japonais au point d'être considéré aujourd'hui comme négligeable.

Par conséquent, ce qui pèse le plus sur nos chantiers, ce ne sont pas les coûts de production associés aux salaires, mais les gâchis liés à la sous-utilisation de nos capacités et les gâchis financiers de toute sorte liés à l'endettement important des constructeurs.

Il est possible de faire autrement en développant notre marché national.

Dans ses travaux préparatoires au 9<sup>e</sup> Plan, le conseil supérieur de la marine marchande a souligné que le simple maintien de la capacité de transport de la flotte française supposait, par le jeu du renouvellement des unités les plus âgées, l'acquisition annuelle de vingt-cinq à trente navires. L'amélioration des positions commerciales, la hausse des taux de couverture du trafic maritime international de notre pays nécessiteraient l'acquisition de navires supplémentaires.

La fédération C.G.T. des marins avait d'ailleurs fait des propositions précises en ce sens puisqu'elle évaluait à soixante-quinze navires pour la durée du 9<sup>e</sup> Plan, soit une quinzaine par an, le nombre de navires à construire. Il y aurait là de quoi garnir correctement les plans de charge des chantiers français. Or, au contraire, ce secteur connaît une hémorragie en effectifs qu'on pourrait d'ailleurs parfaitement comparer à celle de notre sidérurgie. Mêmes causes, mêmes effets. C'est à Bruxelles qu'on programme la casse, avec l'accord de notre gouvernement.

Votre budget, madame le ministre, va donc accélérer les suppressions d'emplois. En conséquence, les travailleurs vont s'en remettre à eux-mêmes et à leurs luttes pour sauver leur industrie. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Kuczeida.

**M. Jean-Pierre Kuchelido.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, je ne partage pas entièrement - loin s'en faut - les avis et critiques exprimés par MM. les rapporteurs qui ont traité du commerce extérieur.

Le commerce extérieur de la France devrait continuer de se redresser en 1985 et en 1986. Cette évolution indiquant une tendance de notre balance commerciale à devenir excédentaire montre que la politique suivie depuis trois ans avec constance porte ses fruits.

Une analyse de la structure géographique de notre commerce extérieur par type de produit montre que, pour les dix dernières années, c'est la continuité qui l'emporte, bien que certaines modifications positives - sur lesquelles je reviendrai - apparaissent depuis quelques années.

Ainsi, depuis dix ans, le commerce extérieur de la France représente environ 20 p. 100 de son produit intérieur brut et sa part dans les échanges mondiaux reste stable en volume, à 8 p. 100.

En 1984, la structure des échanges extérieurs s'établissait comme suit : les exportations étaient destinées pour 71 p. 100 aux pays de l'O.C.D.E., dont 49 p. 100 à ceux de la C.E.E., le reste étant partagé par les pays à économie planifiée - 4 p. 100 -, les pays exportateurs de pétrole - 10 p. 100 - et les autres pays - 15 p. 100. Les importations venaient pour 72,5 p. 100 des pays de l'O.C.D.E. - dont 50,5 p. 100 de la C.E.E., pour 4 p. 100 des pays exportateurs de pétrole et pour 15 p. 100 des autres pays.

Le commerce extérieur de la France est moins orienté que celui des autres pays de la C.E.E. vers les pays de l'O.C.D.E. Ce phénomène s'explique par des raisons historiques et aussi par le fait que l'adaptation de nos échanges extérieurs et leur recentrage vers les pays les plus industrialisés et les plus solvables ont connu un certain retard.

La faiblesse de l'appareil productif, qui est apparue en 1981 et 1982, lorsqu'il s'est montré incapable de répondre à la demande intérieure en augmentation, fait que notre pays est traditionnellement un médiocre exportateur de biens industriels, bien que les signes d'une amélioration dans ce domaine apparaissent depuis deux ans.

La continuité, c'est malheureusement aussi la persistance d'un déficit commercial chronique, puisque, depuis dix ans, notre commerce extérieur n'aura été excédentaire que deux fois.

Il ne faut pas négliger, en effet, lorsque l'on parle des échanges avec l'étranger, le poids des contraintes extérieures dont l'allègement est une nécessité pour une nation qui a la volonté de maîtriser son devenir économique et de se soustraire dans la plus large mesure possible aux aléas des fluctuations du pétrole ou de la conjoncture économique mondiale.

Ainsi, notre balance commerciale aurait été excédentaire en 1984 si notre facture énergétique, qui a atteint 187 milliards de francs, n'avait été sensiblement renchérie par le taux élevé du dollar, atténué heureusement par la baisse du prix du baril de pétrole.

En 1985 et en 1986, dans l'hypothèse d'un dollar à 8,50 francs et d'une baisse du prix du pétrole, notre déficit énergétique se réduirait fortement : 179 milliards de francs en 1985 et 160 milliards de francs en 1986. Sans que les importations énergétiques se réduisent sensiblement, la baisse cumulée sur deux ans représentera ainsi 27 milliards de francs.

Autre exemple : notre pays, parce que ses échanges sont moins centrés vers les pays de l'O.C.D.E. que ceux de ses principaux concurrents et parce que l'appareil de production affaibli n'a pas su répondre à la demande, n'a pu profiter, autant que ses partenaires, des poussées de croissance qui se développent dans les pays de l'O.C.D.E., notamment aux Etats-Unis et en République fédérale d'Allemagne.

Autre exemple précis : le projet d'hydrogénéoduc de Mazingarbe. Certes, il exige un investissement de 600 millions de francs, et ce avec un « temps de retour » légèrement supérieure à celui admis habituellement, mais, compte tenu de l'arrêt des importations coûteuses de gaz de Groningue, l'économie en devises qui en résulterait serait très conséquente.

Partant du principe que la maîtrise du commerce extérieur passait par une maîtrise accrue de notre appareil de production, le Gouvernement a, d'une part, développé un pro-

gramme énergétique visant à accroître notre indépendance en substituant l'énergie nationale à l'énergie importée et en favorisant les économies d'énergies, et, d'autre part, fixé comme priorité à son action la modernisation, de l'appareil de production par la nationalisation, notamment de plusieurs grands groupes industriels, avec pour objectif l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

La politique d'assainissement économique menée depuis 1981 a également fortement contribué à l'amélioration de notre balance commerciale. Cette politique commence à porter ses fruits. Aussi, le différentiel d'inflation qui joue d'habitude en notre défaveur s'amenuise-t-il aujourd'hui et tend à disparaître.

La politique des salaires et des prix qui a été mise en place fait qu'aujourd'hui, d'après la Dresdner Bank, les coûts de revient allemands sont plus élevés que chez nous et que la compétitivité française par ouvrier est plus forte qu'en Allemagne.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** C'est exact ! Il fallait le signaler !

**M. Jean-Pierre Kuchelido.** Les entreprises rétablissent leurs comptes : le taux d'autofinancement, qui est un témoin de la santé des entreprises, passera de 63 p. 100 en 1983 à 90 p. 100 en 1986. L'effort considérable qui a été consenti peut se mesurer au redressement spectaculaire du solde commercial des produits industriels : celui-ci est remonté de 29,2 milliards de francs en 1982 à 59,6 milliards de francs en 1983 et a atteint 96,7 milliards de francs en 1984.

Cet effort peut se mesurer également à la lente mais sûre réorientation de notre commerce extérieur vers des pays comme les Etats-Unis : alors que nos exportations vers ce pays se situaient à 1,75 milliard de francs par mois en 1979 ou en 1980, elles approchent désormais 8 milliards de francs, assurant à la France un solde excédentaire, ce qui est exceptionnel.

De même, on observe que la France enregistre depuis peu un excédent commercial avec quatre des pays asiatiques les plus industrialisés, hors Japon - Corée, Hong Kong, Singapour et Formose - ce qui est également nouveau.

Ce redressement, cependant, reste fragile - convenons-en -, car il dépend de trop de facteurs extérieurs non maîtrisables. Mais il demeure aussi à la merci d'un changement de politique économique.

Si la solidité du franc et les succès de la lutte contre l'inflation venaient à être remis en cause, cela compromettrait gravement le redressement de la balance commerciale.

De même, la remise en cause de la politique de modernisation et du rôle moteur des entreprises nationales dans la dynamique industrielle porterait un coup à l'effort d'exportation.

L'observatoire des entreprises nationales a publié les résultats à l'exportation de douze entreprises nationales. Ceux-ci montrent que les exportations de ces dernières ont augmenté de 18 p. 100 en 1984 et de 19 p. 100 en 1983, lesquelles ont représenté 166 milliards de francs en 1984, contre 141 milliards de francs en 1983.

Par ailleurs, le solde extérieur des entreprises nationales a atteint près de 100 milliards de francs en 1984, soit une progression supérieure à 19 p. 100, contre 84 milliards de francs en 1983 et 68 milliards de francs en 1982.

Ces résultats sont la conséquence des objectifs assignés en matière de commerce extérieur aux entreprises nationales dans les contrats de Plan, sur décision du conseil des ministres du 20 octobre 1982.

Les entreprises nationales ont donc joué un rôle important dans le développement des exportations, en entraînant l'ensemble de l'industrie grâce à l'ouverture de leur réseau international et à la formation de cadres de P.M.E.

Le secteur bancaire nationalisé a lui aussi joué un rôle majeur par le développement de ses conseils aux entreprises, la mise à disposition de ses réseaux d'agences à l'étranger et la redistribution des financements.

En outre, l'Etat a dépensé, en 1984, 16 milliards de francs environ pour aider l'exportation des petites et moyennes entreprises notamment, lesquelles, grâce aux conseils du centre français du commerce extérieur, à ceux des conseillers et attachés commerciaux de nos ambassades à l'étranger, ainsi qu'aux garanties gérées par la Coface, ont pu souvent avoir accès aux marchés extérieurs.

Malgré ces aides de l'Etat, l'exportation est, rappelons-le, surtout le fait des grandes entreprises. Seul un changement de comportement des chefs des entreprises petites et moyennes - lesquels, contrairement à leurs homologues de la C.E.E., sont peu habitués à exporter - consoliderait la tendance à l'amélioration structurelle de nos échanges.

C'est justement pour former les hommes aux techniques de l'exportation qu'a été créée, au début de l'année, l'école nationale d'exportation, laquelle a déjà accueilli 230 élèves.

Il reste que la menace d'une dénationalisation pèse d'une façon très négative sur la consolidation de l'amélioration structurelle de nos échanges, laquelle n'a été rendue possible que grâce à la volonté des pouvoirs publics de desserrer la contrainte extérieure et de mieux maîtriser les flux commerciaux.

Les partisans d'un certain libéralisme débridé feraient bien de méditer l'exemple du thatchérisme qui a produit, outre les dénationalisations, une dégradation spectaculaire des échanges extérieurs.

La commission du commerce extérieur de la chambre des Lords considère, dans un rapport au gouvernement, comme très grave que la balance commerciale de la Grande-Bretagne pour les produits manufacturés, traditionnellement excédentaire, ait enregistré des déficits croissants ces dernières années : 2,4 milliards de livres en 1983 et 2 milliards de livres pour les seuls six premiers mois de cette année.

Voilà, mesdames, messieurs, où les conservateurs de notre pays risqueraient de nous mener !

La commande par le Pentagone du système français de transmission R.I.T.A., mis au point par Thomson-C.S.F., pour équiper vingt-six divisions de l'armée de terre américaine ou la vente à Boeing pour 500 millions de dollars de moteurs C.F.M. 56 construits par la S.N.E.C.M.A. sont des symboles du redressement de notre balance commerciale. Il s'agit, en effet, de produits de haute technologie, exportés vers le marché réputé le plus compétitif du monde et développés par des sociétés nationalisées, fer de lance du renouveau industriel de notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Paul Bladt.

**M. Paul Bladt.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, s'agissant de la politique de l'énergie en général, je partage sans réserve l'analyse de mon collègue Chapuis sur les économies d'énergie et sur le nucléaire.

Plutôt que de pratiquer la fuite en avant, notre pays doit s'adapter à la situation exacte du marché de l'énergie et tenir compte des répercussions de sa politique nucléaire.

A mon avis, la demande d'un deuxième surrégénérateur doit être examinée avec de nombreuses réserves. Il faut la rapporter à la situation énergétique actuelle de notre pays, à la nature de ce surrégénérateur de grande dimension qui n'a pas connu d'expérimentation industrielle, aux conséquences de l'exploitation industrielle d'un tel instrument. J'exprime les plus extrêmes réserves à ce sujet et j'appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'agir avec prudence dans ce domaine.

Le propre d'une discussion budgétaire est de débattre des crédits affectés à un secteur ministériel, de souligner telle réduction ou telle insuffisance et de souhaiter des redressements. Pour ma part, je voudrais dépasser cet état de choses pour insister sur le fait que le volume des crédits inscrits dans un budget ne garantit pas forcément la réalisation d'une politique arrêtée.

S'agissant des Charbonnages, la globalisation des aides pour la préférence nationale de la production charbonnière n'est pas discutable en volume. Les engagements gouvernementaux sont tenus. Pourtant, en dépit de cela, la politique arrêtée n'est pas forcément réalisée. Malgré le volume des sommes allouées aux Charbonnages de France, sommes qu'il n'est probablement pas possible d'augmenter, la diversification industrielle du bassin lorrain, que je représente ici, ne se réalise pas ou se réalise de façon très insuffisante.

La diversification industrielle n'est pas engagée, faute d'opérateurs et d'initiateurs de projets concrets, de structures dans l'aménagement du territoire suffisantes, et de l'inscription du bassin dans la carte des aides ou dans les pôles de

reconversion. Pourtant, en un an, les réductions globales d'emplois en Lorraine sont importantes. La situation y est plus grave que dans certaines régions où des bassins ont été fermés et où le charbon coûte plusieurs fois plus cher que celui produit en Lorraine.

Casser la structure mono-industrielle est, pour la région Moselle-Est, une question de vie ou de mort. Mais avons-nous la structure d'animation pour y faire face et est-il possible d'opérer dans le même département, en même temps et en volume, une double reconversion dans la sidérurgie et dans le charbon ? Je réponds non !

Nous devons profiter de la chance que représente le fait que l'exploitation charbonnière de Lorraine peut se faire au niveau des prix européens pour ne pas accélérer la récession. Notre région ne peut assumer en même temps les conséquences de la récession et la nécessaire réindustrialisation de deux secteurs industriels.

Globalement, le bassin charbonnier de Lorraine a été désigné comme point d'ancrage de la politique charbonnière nationale. Mais, comme il fait l'objet de mêmes mesures que des bassins désormais fermés, ces mesures ne peuvent que conduire au même résultat, c'est-à-dire à la récession. Il s'agit d'une déviation de l'orientation arrêtée par la majorité de notre assemblée. Il n'est donc ni logique ni inacceptable pour le bassin lorrain d'être, d'une certaine façon, doublement pénalisé : d'abord, en le traitant économiquement comme un bassin en récession ; ensuite, en lui faisant supporter le poids de la solidarité et en l'obligeant à accepter des mutations de personnels venus de l'extérieur au détriment des possibilités d'embauche locale.

La fixation d'une production nationale est aussi tributaire d'une coordination entre la grande entreprise nationalisée qu'est Electicité de France et le bassin de Lorraine. L'accord de mars 1984 entre Charbonnages de France et E.D.F. pouvait laisser espérer une telle perspective, laquelle permettait l'ancrage de la production charbonnière lorraine, orientée depuis longtemps vers la production d'électricité, notamment en raison de l'approvisionnement des centrales d'E.D.F. de proximité.

Au lieu d'une coordination entre deux entreprises nationales, E.D.F., détournant l'esprit de l'accord de mars 1984, a exploité un rapport de force, qu'il s'agisse de la monnaie de référence, de la concentration des importations de charbon sud-africain sur Le Havre - qui, comme par hasard, est le port de référence dans cet accord - ou du prix du transport du charbon. Pour ce qui est du charbon transporté jusque dans la banlieue du bassin de Lorraine, notamment jusqu'à Pont-à-Mousson, E.D.F. défalque le prix du transport comme si celui-ci avait eu lieu jusqu'à Paris. Ces anomalies et ces exploitations ne sont pas tolérables et ne correspondent pas à l'esprit de l'accord passé.

Le Gouvernement répond qu'il s'agit de relations entre entreprises et qu'il est respectueux de leur autonomie de gestion. Mais l'autonomie de gestion d'une entreprise, un choix à court terme, doivent-ils mettre en cause des choix fondamentaux arrêtés par le Gouvernement ?

Et ce ne sont pas les appels actuels d'E.D.F. aux centrales minières pour faire face à la sécheresse qui modifient mon analyse globale. Cet élément n'est qu'un élément de conjoncture.

J'ai déjà appelé l'attention du Gouvernement, notamment lors des discussions budgétaires précédentes, sur le poids financier de la chimie des Charbonnages dans le déficit des Charbonnages de France. Par ailleurs, madame le ministre, lors de votre audition par la commission de la production et des échanges, le 23 octobre 1985, il ne vous a pas été possible de répondre très précisément à mes questions. Je note qu'entre-temps le Gouvernement a passé un accord avec les Charbonnages, ce qui explique certainement le vague de vos réponses. Mais, aujourd'hui, permettez-moi de poser à nouveau un certain nombre de questions.

L'avenir de la chimie lourde, en France, passe par la définition d'un projet industriel. Or il apparaît à beaucoup que l'abandon de créances de Charbonnages de France et du Gouvernement en faveur de Charbonnages de France-chimie peut être le résultat de simple jeu d'écritures. Je ne me livrerai pas à des procès d'intention, mais convenez, madame le ministre, que la situation doit être clarifiée pour parvenir à un projet industriel, notamment dans le secteur des engrais.



Le Gouvernement n'a pas à gérer des entreprises nationales, mais à imprimer des orientations de fond conformes à l'intérêt collectif, lequel ne peut, en aucun cas, dépendre de la volonté unique d'un homme placé à la tête d'une entreprise nationale, quelle qu'elle soit.

Un jeu d'écritures ou un trait de crayon ne sauvera pas Charbonnages de France-chimie. Il ne peut, dans certaines conditions, que fragiliser encore plus les Charbonnages de France et le bassin lorrain. Même le prestige d'un directeur général de Charbonnages de France qualifié d'« homme fort » ne peut suppléer au manque de politique industrielle. Des mesures financières à court et moyen terme doivent être arrêtées, sinon, c'est évident, le passif des Charbonnages de France s'alourdira.

Quelles décisions comptez-vous prendre, madame le ministre, à court et moyen terme, afin d'asseoir le secteur de la chimie lourde constitué par Charbonnages de France-chimie, pour ne pas fragiliser le bassin lorrain et pour que celui-ci soit réellement un point d'ancrage de la production et de l'industrie charbonnières françaises ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bouvard.

**M. Loïc Bouvard.** L'analyse de la situation de notre commerce extérieur fait apparaître deux zones géopolitiques de première importance caractérisées par l'insuffisance de notre présence : l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est, où nos positions ne sont pas en rapport avec la capacité de ces marchés et leur poids démographique.

Certes, les Etats-Unis et le Japon y occupent, de longue date, une position dominante qui s'explique par l'histoire, la politique, l'influence culturelle et la proximité géographique.

Les exportations françaises vers l'Amérique latine, qui avaient déjà chuté, en francs courants, de 11 p. 100 en 1982, après s'être redressées en 1983, n'ont progressé que de 1,7 p. 100 en 1984, ce qui est très décevant.

Globalement, la part de l'Amérique latine dans le total des exportations françaises a très sensiblement régressé depuis 1981 : elle est passée de 3,1 p. 100 à 2,1 p. 100 en 1984.

Le déficit de la balance des échanges commerciaux entre la France et les vingt pays latino-américains, amorcé en 1980, est désormais un élément structurel. Il s'est accentué de 3 milliards de francs en 1984, et le taux de couverture s'est détérioré, au point d'être aujourd'hui inférieur à 65 p. 100.

Pour les neuf premiers mois de 1985, la chambre de commerce France-Amérique latine constate un recul de nos exportations en francs constants.

Des comparaisons simples avec les positions respectives des autres grands pays industriels montrent, à l'évidence, notre faiblesse.

Ainsi, pour le Brésil, la France ne s'inscrit qu'au sixième rang des pays fournisseurs, et ce pays n'arrive qu'au vingt-septième rang de nos clients.

En Colombie, notre présence est encore plus faible. Nous occupons le huitième rang des pays fournisseurs, et ce pays est au soixante-troisième rang de nos clients.

En Asie du Sud-Est, la France est partout considérée comme un fournisseur d'appoint, à l'exception peut-être de l'Indonésie.

Qu'on en juge : nous sommes le quatorzième pays fournisseur de la Corée du Sud, le dix-septième de la Malaisie, le treizième des Philippines et de la Thaïlande, le quatorzième de Singapour.

A l'exception du Japon, deuxième puissance économique mondiale, qui n'est d'ailleurs que notre treizième client, tous les pays de l'Asie du Sud-Est ont un rang de clientèle compris entre le trentième et le soixantième.

Nulle part notre position locale ne nous confère plus de 3 p. 100 d'un marché national pour les produits manufacturés.

La médiocrité des taux de couverture de nos échanges est bien réelle : 38 p. 100 avec le Japon, 47 p. 100 avec les Philippines, 52 p. 100 avec Taïwan en 1984.

En Malaisie, notre action est quatre fois inférieure en volume à celle de la République fédérale d'Allemagne.

Ces faits méritent que l'on réfléchisse aux voies et moyens susceptibles d'améliorer la situation.

On peut souhaiter que la nouvelle école nationale d'exportation fasse travailler de façon prioritaire les techniciens et cadres supérieurs qu'elle accueille sur des projets concernant ces zones.

En effet, une meilleure approche culturelle de ces marchés semble devoir être entreprise. Chaque marché local doit être appréhendé dans ses dimensions spécifiques car une meilleure connaissance des diversités peut permettre de parfaire les interventions des entreprises. La diffusion des données de base collectées sur ces marchés est également très importante.

Cette politique suppose que des objectifs clairs soient définis, pays par pays. En parts de marchés à l'exportation, chaque point supplémentaire suppose, pour être durablement acquis, un effort qu'il est nécessaire de quantifier préalablement.

Notre politique ne doit pas reposer, à titre principal, sur l'hypothétique chasse aux « grands contrats », dont nous connaissons le caractère aléatoire.

Avoir pour seul objectif l'annonce de résultats mensuels plus ou moins équilibrés en fonction des dates d'imputation d'accords signés à grand renfort de publicité ne constitue pas une attitude raisonnable.

Les véritables enjeux s'expriment en parts de marché, en pénétration commerciale, en avantages technologiques.

La capacité d'influence commerciale d'un Etat est aujourd'hui la juste mesure de son poids et de son pouvoir d'indépendance.

Or le budget qui nous est présenté ne traduit pas une volonté de cette nature, même si les crédits publics ne sont, en cette matière, qu'un élément d'accompagnement du dynamisme des entreprises. Je note par exemple qu'en 1985 aucune augmentation de subvention ne sera accordée au comité français des manifestations à l'étranger, qui assure pourtant l'essentiel des grandes manifestations françaises hors de nos frontières.

Enfin, il faut formuler le souhait que les postes d'expansion économique à l'étranger puissent se consacrer à cette stratégie de reconquête et ne voient pas leur temps accaparé par l'étude et le montage d'un ou deux dossiers de grands contrats, ceux-ci absorbant déjà plus de 80 p. 100 des crédits d'aide.

Ainsi, notre pays pourra plus efficacement résister à un mouvement d'effritement préjudiciable, qui a déjà eu pour effet de faire passer sa part dans le commerce international de 9 p. 100 à 8,5 p. 100 au cours des deux dernières années.

**M. Serge Charles.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Huguet.

**M. Roland Huguet.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la région Nord-Pas-de-Calais est la plus touchée de France par les restructurations industrielles et par l'ampleur des mutations en cours...

**M. Marcel Wacheux.** Tout à fait !

**M. Roland Huguet.** ...comme le rappelait M. le Premier ministre le 4 octobre dernier lors de l'annonce des dix mesures spécifiques en faveur de notre développement régional.

Ces mesures, qui s'ajoutent à celles prises par le Gouvernement depuis 1981, sont une nouvelle expression de cette solidarité nationale que M. le Président de la République était venu réaffirmer au cœur de notre bassin minier, en avril 1983.

Nous n'oublions pas la création du fonds d'industrialisation de ce bassin minier et, parallèlement, les interventions des sociétés de conversion Finorpa et Sodinor. Rappelons aussi qu'en février-mars 1984, Calais, Dunkerque, le bassin minier et Valenciennes, ainsi que le bassin de la Sambre, furent érigés en pôles de conversion.

L'ensemble de ces mesures successives, la cohérence avec un plan régional remarquable, un contrat de plan Etat-région exemplaire et une complémentarité des départements permettront à notre région de procéder à cette modernisation qui a tant tardé avant 1981 et qui est d'autant plus difficile qu'elle doit maintenant se réaliser dans un contexte persistant de crise.

Les premiers résultats enregistrés doivent nous encourager dans la voie tracée, mais il faudra des années avant de recueillir les fruits de l'impulsion donnée à la formation, à la modernisation industrielle, à l'emploi et à une plus grande ouverture sur l'Europe grâce à la réalisation des infrastructures de transport qui ont été annoncées.

Même si l'on peut croire que les progrès et les résultats sont à notre portée, il serait dérisoire d'occulter ou de minimiser les difficultés que nous traversons, notamment celles que nous connaissons en matière d'emploi. Cette situation recouvre d'ailleurs des disparités importantes selon les secteurs.

Cette réalité délicate m'oblige à demander qu'une attention toute particulière soit accordée à nos dossiers qui nécessitent un traitement immédiat ou à court terme. Quelques-uns ont valeur d'exemple. Ainsi, trois grandes industries traditionnelles ont été laminées par la récession économique et le redéploiement. Dans le secteur du charbon, qui, de plan Jeanneney en plan Bettencourt puis en politique du tout pétrole, a été sacrifié, 140 000 emplois ont été perdus en vingt ans sans qu'une reconversion digne de ce nom n'ait été mise en place. Actuellement, les houillères de bassin représentent six sièges en activité, six lavoirs, deux unités d'agglomération, une cokerie et trois centrales thermiques employant 7 000 hommes au fond, 8 400 au jour et 1 100 administratifs et ingénieurs.

Pour 1986, la dotation accordée aux Charbonnages de France reste importante et conforme aux engagements pris. Sur cette somme, 362 millions de francs seront consacrés à la reconversion des zones minières, essentiellement en faveur du Nord - Pas-de-Calais et de la Lorraine. Cela nous donne des raisons d'espérer. Je demande que la part destinée aux houillères de bassin soit suffisante pour maintenir les sites et les emplois et pour permettre de réaliser les investissements programmés, notamment ceux de l'Escarpele.

La poursuite des activités au niveau optimal est en effet indispensable tant que les outils de réindustrialisation que l'Etat nous a donnés n'auront pu produire pleinement leurs effets.

Évoquer le charbon n'équivaut plus à manifester une attitude passiviste et l'excellent exposé qu'a fait ce matin mon collègue et ami Georges Sarre me permettra d'abréger le mien.

Le secteur du textile et de l'habillement constitue une autre industrie traditionnelle. Dans le seul département du Pas-de-Calais, 19 000 emplois sont concernés. Les contrats du plan textile, qui ont été renouvelés à la fin de l'année 1983, ont permis à quatre-vingt une entreprises de ce département de bénéficier à nouveau d'aides en 1984. Cette action efficace a, en trois ans, permis aux plus dynamiques de se moderniser et de retrouver une certaine compétitivité. Elle est à présent terminée et on peut le regretter, compte tenu de l'intérêt qu'elle présentait et des besoins encore existants. En effet, de sérieuses difficultés subsistent dans ce secteur particulièrement touché par des importations excessives.

Comment ne pas se féliciter de la volonté politique déterminée de faire le choix d'une sidérurgie forte, moderne et compétitive pour la France ? Mais nous avons aussi conscience des difficultés que connaît l'industrie sidérurgique dans notre région.

Si le pôle de Dunkerque doit exister et si un autre dossier brûlant que le Gouvernement connaît bien a suscité des troubles et des inquiétudes dans le Nord, cette troisième industrie traditionnelle est aussi celle du Pas-de-Calais, avec ses sites de Noyelles-Godault, Outreau, Biache et Isbergues. S'il faut pour certains assurer leur existence même, pour tous il s'agit d'imaginer, de trouver et de développer les créneaux porteurs. En tout état de cause, si des restructurations ou des mutations indispensables doivent avoir des conséquences sur l'emploi, il faut que cela se fasse en douceur et, chaque fois que possible, dans le cadre accepté et dans le respect de la convention générale de protection sociale de la sidérurgie.

**M. Robert Malgras.** Très bien !

**M. Roland Huguet.** Je demande également que les sociétés de conversion, en l'espèce Sodinor, soient autorisées à intervenir sur les secteurs géographiques où les usines ont été fortement restructurées, comme c'est le cas à Isbergues et à Biache.

Tout en nous félicitant de voir le redressement remarquable de la situation financière de certaines entreprises publiques - ce qui permet de réduire les dotations en capital - nous apprécions l'effort nécessaire qui sera consacré l'an prochain à la sidérurgie.

Quelques autres secteurs d'activité doivent aussi retenir notre attention. L'industrie de la céramique, notamment du carrelage, est en crise profonde, particulièrement dans notre région où se trouve localisée la majorité des entreprises françaises. La baisse de la demande, suite à la récession de l'activité du bâtiment, atteint ce secteur très fragile à cause de la faible productivité des outils de production et de la pénétration très importante de l'industrie italienne. L'intervention des pouvoirs publics est donc devenue indispensable.

Le dossier de la S.E.P. Beugin, actuellement traité au C.I.R.L., apparaît à ce titre exemplaire. On ne peut, dans la recherche de repreneurs, limiter nos ambitions industrielles à la faible part de marché détenue par nos industries et accepter comme une fatalité la pénétration étrangère. Nous devons au contraire favoriser tous les projets de reprise et de modernisation qui ont pour but de reconquérir ce qui a été perdu. Je ne citerai qu'un exemple. A Aire-sur-la-Lys, aucun repreneur ne s'est présenté. Les travailleurs de la céramique veulent poursuivre l'activité en coopérative ouvrière, et 88 personnes acceptent les sacrifices que cela comporte, alors que l'effectif de l'entreprise était de 140. Un effort de solidarité des communes, du département et des entreprises voisines permet de régler favorablement le sort de ceux qui ne peuvent rester.

Les pouvoirs publics se doivent, madame le ministre, d'engager le maximum de moyens pour le succès de cette opération.

En ce qui concerne la chimie, autrefois appuyée sur la carbochimie, la reconversion doit se poursuivre. Nous attendons toujours la réunion, promise par M. le Premier ministre, entre les différents partenaires concernés par le dossier « chimie régionale », et notamment par l'avenir de la plateforme de Mazingarbe, dont a excellemment parlé M. Jean-Pierre Kucheida.

Pour ce qui est du secteur papier-carton, ses difficultés sont cernées. Il est confronté à des problèmes d'autant plus difficiles à résoudre que les restructurations exigent des investissements singulièrement élevés et ont des conséquences sociales particulièrement douloureuses. C'est pourquoi je tiens à signaler l'éventuelle cession de la Rochette-Hermitage à Blendecques par le groupe la Rochette-Cempa et les conséquences sociales prochaines aux papeteries de l'Aa après la reprise par Arjomari-Prioux, qu'il faut dès maintenant prendre en compte.

Je mentionnerai également l'industrie verrière, avec la verrerie-cristallerie d'Arques, entreprise pilote qui exporte 75 p. 100 de sa production et investit constamment. Il faut veiller à ce que rien ne vienne entraver sa compétitivité. Aussi, demanderai-je une extrême rigueur en ce qui concerne les augmentations tarifaires et fiscales du gaz et du fioul, car la part de l'énergie dans les coûts de production de cette entreprise est de 20 p. 100. Cela ne pourra que profiter également aux établissements qui produisent du verre plat et des verres creux, et dont la situation est moins brillante.

En ce qui concerne la construction électrique et électronique, c'est essentiellement de l'avenir de la C.G.C.T. que je voulais vous entretenir brièvement, madame le ministre. On l'a fait avant moi. Je vous demanderai simplement de faire le point sur ce dossier, eu égard aux inquiétudes pour le devenir de la C.G.C.T. qui se sont manifestées à l'annonce d'un éventuel accord entre C.G.E. et A.T.T.

Les différents secteurs que j'ai évoqués ne constituent nullement une liste exhaustive. Il faudrait ajouter l'automobile, les chantiers navals, la modernisation de la flotte industrielle et le lien fixe transmanche, qui suscite bien des espoirs, justifiés selon moi, mais aussi des inquiétudes sur le littoral, surtout à Calais.

Il faudrait aussi, pour être objectif et donner une image réelle de notre région, parler de toutes les entreprises qui vivent sans problèmes majeurs, évoquer les réussites comme celle du métro Val, les débuts concrets d'Urba 2 000, la mise en place de réseaux câblés, les grands travaux en cours dans les ports, etc. Mais il me faudrait, monsieur le président, un plus long temps de parole.

Vous avez devant vous, madame le ministre, un élu d'une région confrontée à une gigantesque mutation, mais qui voit se dessiner son avenir.

Je remercie le Gouvernement pour les actions qu'il a déjà entreprises et je souhaite pouvoir à nouveau le remercier à l'occasion de la mise en application de ce projet de budget pour 1986.

Madame le ministre, je ne sais si votre budget permet un choix entre les politiques keynésiennes du passé et les politiques monétaristes, présentement plus à la mode, encore que la révolution électronique risque de les dépasser. Mais on ne peut non plus « se laisser aller au fil de l'eau pour aboutir à une insertion de l'économie française dans l'économie mondiale sur le mode de la subordination, de la sous-traitance et du dualisme interne ».

Je ne doute pas que vous ayez reconnu ces propos que vous avez tenus vous-même en décembre 1984, et que vous ayez, par conséquent, compris les miens. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** Les conditions du débat budgétaire ne permettent pas, surtout si l'on tient compte du court temps de parole imparti au groupe communiste, de faire le bilan détaillé de la politique industrielle du gouvernement socialiste.

J'aurais aimé pouvoir dresser ce bilan pour l'ensemble de la région parisienne, tant cette politique se traduit - quoi qu'en ait dit ce matin le rapporteur, notre ami Germon - par la désindustrialisation. Il est vrai que cela dure depuis près de deux décennies, mais la D.A.T.A.R., qui a toujours été dure, l'est de plus en plus pour la région parisienne et les nouvelles industries.

Si de telles décisions répondent à la volonté du grand patronat, elles n'ont jamais - chacun comprendra à quoi je fais allusion - traduit une politique de gauche.

Que penser, par exemple, de la fermeture de la S.E.V. Marchal Valéo à Issy-les-Moulineaux et du transfert d'une partie de sa production vers Châtelleraut, ou du départ envisagé des imprimeries du Centre national d'enseignement par correspondance de Vanves, dans ma circonscription, et du Centre national de documentation pédagogique de Montrouge, à côté de ma circonscription, vers Belfort ? J'aimerais, madame le ministre, pouvoir m'entretenir avec vous de ce problème et recevoir une réponse à la lettre que je vous ai envoyée il y a trois mois déjà.

Mon propos portera sur la situation de la machine-outil, à propos de laquelle l'orateur du groupe socialiste, qui a rapporté devant notre assemblée sur l'application du plan machine-outil, a dressé un bilan positif.

Lors des journées de politique industrielle, M. le président de la République a indiqué : « Dès juin 1981, nous avons préparé un plan pour sauver puis redresser le secteur de la machine-outil. Les entreprises allaient au dépôt de bilan et la France perdait un potentiel technique irremplaçable. »

Le plan en question entendait aider ce secteur afin d'assurer les mutations technologiques. Parfait. Les hypothèses de résultats avaient même été chiffrées.

Pour 1985, la production de machines-outils devait être multipliée par quatre en valeur. La production de machines conventionnelles et celle de machines lourdes devaient se stabiliser ; les importations de tours à commande numérique devaient reculer de 60 à 30 p. 100 et de 70 à 35 p. 100 pour les centres d'usinage, alors que nos capacités d'exportation doubleraient.

Les résultats n'ont rien à voir avec ces objectifs. Il est vrai qu'entre-temps il y a eu la politique de rigueur et le retour de fait à la politique des créneaux.

Si la production et nos exportations sont identiques en valeur à celles de 1981, nos importations ont augmenté sur l'ensemble de la période, et le taux global de pénétration se situe aux alentours de 60 p. 100.

L'affaiblissement des effectifs fait redouter une accélération du déclin de ce secteur décisif pour notre industrie et notre indépendance nationale.

Ceux-ci sont tombés de 27 000 en 1975 à 19 000 en 1981 et à 13 000 à la fin de 1984. Si l'on tient compte de la taille petite et moyenne de nombre des entreprises, c'est la mort de dizaines d'entre elles, particulièrement de celles qui sont situées dans la région parisienne.

Je citerai simplement deux exemples, que je connais bien :

A Malakoff, l'entreprise Auxillec, dont le siège social est à Colombes et qui est une filiale à 100 p. 100 du groupe nationalisé Thomson, dont les effectifs ont diminué ces dernières années, doit cesser son activité. La production de moteurs perfectionnés pour la robotique et les machines-outils représente la moitié de sa production. Abandonnée !

Or, Auxillec n'est pas en difficulté. Mais le P.-D.G. de Thomson, qui ne biaise pas par ailleurs, veut se débarrasser de « métiers » pour lesquels, dit-il, Thomson n'a pas de vocation.

Second exemple : l'entreprise Huré, implantée à Bagneux. Réputée depuis de longues décennies, Huré est dans la phase ultime de sa liquidation. En effet, seuls quatre-vingt-dix emplois ont été transférés à Rungis, essentiellement pour assurer la maintenance du matériel précédemment produit.

Madame le ministre, vous avez affirmé vouloir moderniser en regroupant la production d'Huré sur Graffenstaden. Ce regroupement est pratiquement achevé, mais aucun emploi n'a été créé. Pire : certains emplois locaux sont encore menacés aujourd'hui !

Ne risquons-nous pas, demain, de voir des machines importées du Japon sur lesquelles on apposera, à Graffenstaden ou ailleurs, un macaron portant la marque Huron, tandis que les derniers 400 ouvriers hautement qualifiés de Bagneux auront perdu leur emploi ?

Ces deux exemples illustrent bien les douloureuses limites d'un plan « machine-outil » qui se voulait ambitieux mais dont il faut bien constater l'échec aujourd'hui.

Même la Régie Renault, qui fut longtemps en pointe dans ce domaine, voit ce secteur démantelé par son P.-D.G. Renault Machine-Outil, exsangue, est menacée de disparition.

En conclusion, qu'en est-il des justes ambitions de 1981 vantées encore en novembre 1982 par le Président de la République ?

La réorganisation des structures industrielles s'est traduite par la poursuite de la casse d'entreprises et les licenciements.

Des deux mille personnes qui devaient être formées pour mieux se reconvertir, combien ont bénéficié de cette formation ?

Qu'en est-il de la création de trois pôles technologiques nationaux à laquelle les entreprises devaient consacrer, disait-on, de 50 à 200 millions de francs ?

Quant au marché intérieur, comment aurait-il pu être stimulé avec une telle politique ?

Avouons-le, c'est un triste bilan que les espérances affirmées ne viennent pas contredire. C'est pourtant ce que votre budget pour 1986 se propose de reconduire. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bernard.

**M. Pierre Bernard.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si j'ai demandé à intervenir dans le débat sur le budget de l'énergie, c'est pour une bonne part en raison des problèmes spécifiques du bassin minier de Carmaux. Mais mon propos sera plus vaste.

En effet, je souhaiterais vous soumettre, madame le ministre, quelques réflexions sur l'ensemble de la politique énergétique nationale et m'arrêter à certains aspects spécifiques de la loi de finances pour 1986 avant d'aborder les problèmes particuliers du bassin minier de Carmaux.

Le Gouvernement s'est donné comme objectif prioritaire d'accroître l'indépendance énergétique de notre pays. Il s'agit là, à mes yeux, d'un objectif absolument essentiel. Les résultats déjà atteints sont éloquentes : en 1980, le taux d'indépendance énergétique de la France était de l'ordre de 27 p. 100 ; il est passé en 1984 à 42 p. 100. Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il s'accompagne d'une diversification croissante de nos approvisionnements, et donc d'une réduction constante de notre vulnérabilité à l'égard de l'un ou l'autre de nos fournisseurs étrangers.

Les progrès accomplis sur la voie de l'indépendance n'ont pas été, bien sûr, le fruit du hasard. Ils sont le résultat d'une politique ambitieuse et cohérente en matière d'économies d'énergie. On estime qu'environ 30 millions de tonnes d'équivalent pétrole ont ainsi été économisées pendant la seule année 1984.

Cependant, notre bonne performance sur le chapitre de l'indépendance énergétique est avant tout attribuable au développement de notre production nationale d'énergie. A cet égard, je souhaiterais non pas citer les chiffres déjà bien connus reflétant l'importance du parc nucléaire français, mais souligner l'effort réalisé par E.D.F. pour produire davantage dans les domaines du nucléaire, du thermique et de l'hydraulique.

Je souhaiterais aussi évoquer certains projets nés de l'initiative de collectivités locales et qui contribuent activement à notre indépendance énergétique.

Certaines opérations ont souvent valeur de symbole et sont la preuve de la volonté d'élus de s'impliquer directement pour régler des problèmes locaux et fournir du travail à des entreprises. Je soulignerai brièvement, à ce titre, le cas d'un nouvel aménagement hydroélectrique, dont la mise en service est imminente et qui me paraît exemplaire, à savoir celui de la centrale hydroélectrique de Trébas, dans le Tarn. Voilà un projet qui est né de la volonté de treize petites communes et du département de profiter des moyens nouveaux que leur donnait la loi de décentralisation. Ils se sont lancés dans une entreprise industrielle qui aura un impact très important sur leur potentiel de développement économique et sur l'emploi, tout en contribuant, même modestement, à l'accroissement de la production nationale d'électricité. Ce projet, mené à terme avec l'accord d'Electricité de France, pourrait être suivi d'autres projets réalisés en collaboration avec E.D.F.

Lorsque j'évoque les progrès très importants accomplis sur la voie de l'indépendance énergétique ou que je cite le cas exemplaire de la centrale de Trébas, mon objectif n'est pas de me glorifier des résultats atteints sur le plan national ou sur le plan local. Mon objectif n'est pas non plus de gagner une quelconque bataille de chiffres. Ces résultats ne sont valables que dans la mesure où ils ont des conséquences concrètes et positives pour l'ensemble des Français.

A cet égard, il faut se réjouir du fait que le prix du gaz domestique ait baissé de 2 p. 100 et que les augmentations du prix de l'électricité restent et resteront inférieures au taux de l'inflation, conformément au contrat de plan d'E.D.F., qui prévoit des réductions du prix de l'électricité en francs constants de l'ordre de 1 p. 100 par an.

Il faut aussi apprécier l'effort qui a été fait par le Gouvernement pour libéraliser les prix des carburants tout en protégeant les consommateurs et en empêchant aussi le retour d'une concurrence sauvage. La nouvelle réglementation a pour résultat de situer le prix moyen du litre de super à environ 20 centimes de moins que dans l'ancien système, sans compter les réductions que les détaillants sont autorisés à consentir à leur clients.

Il reste encore beaucoup de choses à faire, hélas ! et dans plusieurs domaines.

Je me contenterai d'évoquer ici un problème qui me tient particulièrement à cœur, celui de la distribution d'électricité en milieu rural.

L'électricité n'est pas une énergie qui se stocke : elle se transporte par des lignes électriques. Ainsi, son utilisation est fonction non seulement de la production, mais également de la distribution. De nombreux secteurs ruraux sont très déficitaires et les prouesses réalisées au niveau national pour répondre à notre consommation laisseront absolument indifférent l'usager mal alimenté.

Comment inciter des jeunes à s'installer à la campagne ? Comment proposer des plans de développement à des agriculteurs si nous ne sommes pas aptes à leur fournir cet équipement indispensable à la modernisation de leurs exploitations ?

Un inventaire des besoins fait apparaître la nécessité de réaliser pour 500 millions de francs de travaux dans les cinq années à venir pour mettre le département du Tarn à niveau.

J'en viens maintenant aux dispositions particulières de la loi de finances pour 1986 concernant l'énergie. Cette loi - vous l'avouerez-je ? - me donne des motifs de satisfaction mais aussi des regrets.

Je constate, en effet, la réduction des crédits d'intervention de l'A.F.M.E., lesquels passeront en 1986 de 521 à 200 millions de francs en autorisations de programme. Je vois là les conséquences d'une évolution positive des prix de l'énergie, certes. Mais j'y vois surtout les conséquences de l'obligation pour le Gouvernement de faire des choix et d'identifier les actions prioritaires. Or je me réjouis de la priorité que le

Gouvernement accorde au maintien de la subvention aux houillères nationales. Cette subvention s'élèvera cette année à près de 7,5 milliards de francs. Sur cette somme, 362 millions de francs seront consacrés à la reconversion des zones minières par le biais du fonds d'industrialisation des charbonnages.

Le problème de la reconversion des bassins miniers est vécu cruellement à Carmaux. Moins important peut-être que d'autres bassins miniers, celui de Carmaux paie toutefois très cher le prix de sa mono-industrie. En dehors de la mine, le tissu industriel de Carmaux est quasi inexistant. Les 4 000 emplois perdus en vingt ans ont eu un impact catastrophique sur l'ensemble du Carmausin.

Des actions courageuses ont déjà été entreprises à tous les niveaux de gouvernement pour assurer la survie économique du bassin de Carmaux. Ainsi, la décision a été prise de cesser l'exploitation par le fond et de passer en découverte, de façon à rentabiliser l'exploitation de la mine, même si cela doit se traduire par la perte de 1 500 emplois supplémentaires. La grande découverte, dont les travaux ont déjà commencé, constitue un des piliers essentiels à l'avenir économique du Carmausin, mais il faudra beaucoup plus. En effet, si le passage en découverte permet de sauver entre 500 et 600 emplois, il faudra agir à d'autres niveaux et dans d'autres secteurs pour assurer la survie économique de ce pays.

Il faudra agir essentiellement sur trois points : empêcher la fermeture des entreprises en difficulté, soutenir la création d'entreprises industrielles, développer la commercialisation du charbon de Carmaux.

Depuis le classement de cette région en pôle de conversion et grâce à l'utilisation des ressources du fonds d'industrialisation des charbonnages, certaines actions ont été entreprises qui vont dans le sens des objectifs déjà cités. Les résultats ont été jusqu'à maintenant très décevants.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt et d'impatience le rapport de la commission Leborne qui doit dresser le bilan des aides et des subventions accordées à la reconversion des bassins miniers. Nous attendons surtout les propositions de la commission quant au chapitre des moyens à prendre pour améliorer l'efficacité de ces aides et de ces subventions. Cependant, il nous apparaît d'ores et déjà souhaitable que, dans le fonds d'industrialisation des charbonnages, la part dévolue au bassin de Carmaux soit augmentée au-delà des 6 millions de francs prévus.

En ce qui concerne les mesures à prendre pour empêcher la fermeture d'entreprises en difficulté, je citerai l'exemple de la cokerie de Carmaux. Cette usine fonctionne depuis plusieurs années avec un déficit très important, et d'aucuns considèrent sa fermeture comme inéluctable. Il faudra sûrement se résigner à la cessation de certaines activités, mais l'exploitation de la mine en découverte devrait permettre à la cokerie de réduire de façon très substantielle son déficit dans la mesure où celle-ci trouvera désormais sur place une matière première qu'elle a dû jusqu'à présent importer.

Bien sûr, il ne peut s'agir de demander à la découverte d'absorber le déficit de la cokerie.

Les plus récentes études montrent qu'en achetant à Carmaux les fines dont elle a besoin au même prix que les autres clients de la découverte, la cokerie pourrait réduire son déficit à 6 millions de francs, sur une période relativement courte, allant de deux à trois ans. Une hausse même modeste du prix du coke pourrait permettre d'absorber totalement ce déficit. On pourrait même, à terme, envisager l'installation d'une turbine à gaz, qui permettrait d'utiliser le gaz de houille pour produire de l'électricité, plutôt que de le brûler. Le kilowatt-heure ainsi produit reviendrait, selon les premières estimations, à vingt-neuf centimes, c'est-à-dire à un prix tout à fait compétitif.

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Pierre Bernard.** Au vu des difficultés considérables que traverse actuellement le bassin de Carmaux, on n'a pas le droit de classer le dossier de la cokerie sans l'avoir étudié avec toute l'attention et la bienveillance qu'il mérite et sans avoir considéré toutes les implications d'une fermeture de la cokerie.

Toute une série de petites fonderies de la région verraient augmenter leur coût de production de façon très significative si elles devaient assumer leurs frais de transport pour remplacer le coke qu'elles trouvent actuellement à Carmaux.

L'exploitation en découverte, quant à elle, perdrait un marché naturel et important. A cet égard, je voudrais insister sur la façon dont se pose le problème de la commercialisation du charbon de Carmaux : il a été établi que, pour être compétitive, la découverte doit vendre son charbon à l'intérieur d'un rayon de 200 à 250 kilomètres. C'est donc au niveau régional qu'aucun effort ne doit être épargné non seulement pour conserver les marchés existants, mais aussi pour en créer de nouveaux.

Madame le ministre, telle est la contribution que je souhaitais apporter au débat. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roger Rouquette.

**M. Roger Rouquette.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion du budget du commerce extérieur ne peut prendre fin sans que soit évoqué, même rapidement, le problème des relations commerciales avec l'Afrique du Sud.

En effet, l'été 1985 aura marqué un tournant décisif dans l'action de la communauté internationale pour hâter l'abolition de l'apartheid. Jusqu'à cet été, il était de bon ton, en Europe notamment, dans les milieux financiers, économiques et, souvent, dans les milieux gouvernementaux, de considérer le mot d'ordre de sanction économique contre Pretoria comme maximaliste, irréaliste, et inefficace.

La détermination des peuples sud-africain et namibien à se libérer de la dictature raciste, en dépit des tueries qu'ils subissent - 750 morts en un an en Afrique du Sud - a balayé toutes les hypocrisies, puisque Mme Thatcher elle-même a été obligée, contrainte et forcée par l'opinion internationale, par celle du Commonwealth entre autres, de se rallier aux sanctions économiques.

En ce qui concerne la France, il faut souligner le rôle important qu'elle a joué dans l'évolution des gouvernements démocratiques. Dans ce cadre, la déclaration de Laurent Fabius du 24 juillet dernier prend une importance exceptionnelle. Je me permettrai donc d'en rappeler les termes principaux : « Pour toutes les personnes attachées à la justice et aux droits de l'homme, le régime d'apartheid en Afrique du Sud est inadmissible. Il institutionnalise la discrimination raciale, il porte atteinte aux droits moraux et politiques qui fondent notre société. Les événements des derniers jours montrent une nouvelle et grave détérioration. Le Gouvernement d'Afrique du Sud accentue sa répression. Devant cette aggravation, nous avons décidé, à l'issue du conseil des ministres, de prendre dès maintenant trois mesures... »

Première mesure : rappel de l'ambassadeur de France en Afrique du Sud ; deuxième mesure : saisine du Conseil de sécurité ; troisième mesure, celle qui nous intéresse dans le présent débat : tout nouvel investissement français en Afrique du Sud, dans quelque domaine ou sous quelque condition que ce soit, était immédiatement suspendu.

Il convient donc de se féliciter hautement que le gouvernement français ait décidé de cesser d'investir en Afrique du Sud. Cette décision est la bienvenue, quant on sait que M. Vorster, qui fut l'un des Premiers ministres sud-africains le plus résolument partisan de l'apartheid, déclarait naguère : « Tout accord commercial, tout prêt bancaire, tout nouvel investissement est une pierre de plus apportée au mur de notre perpétuation. »

Néanmoins, tout en étant heureux, je le répète, de la décision du Premier ministre prise le 24 juillet dernier, je me permets de me poser un certain nombre de questions concernant le commerce avec l'Afrique du Sud. Il convient en effet de bien se persuader que l'apartheid est un crime contre l'humanité, comme l'ont proclamé les Nations unies.

La première question que je me pose est de savoir comment sera appliquée dans la pratique la décision du Premier ministre. En effet, l'expérience prouve qu'il y a loin des déclarations d'intention à leur mise en pratique, surtout dans le cas où des économies sont imbriquées.

En outre, je souhaiterais, dans la mesure où cela reste possible juridiquement, que la France aille le plus loin possible dans l'isolement du régime d'apartheid sud-africain.

J'écarte les problèmes de défense, puisque le ministre de la défense a récemment affirmé, en répondant à une question écrite de mon collègue Philippe Marchand, que la France se conformait strictement, en matière d'exportation de matériels de guerre, à la résolution n° 418 du Conseil de sécurité des

Nations unies, plaçant sous embargo les livraisons d'armes en Afrique du Sud. Mais, pour ce qui concerne l'importation d'uranium, de charbon, comme l'a excellemment dit ce matin mon collègue et ami Georges Sarre en présentant son rapport au nom de la commission de la production et des échanges, ne pourrait-on pas étudier la possibilité de trouver d'autres fournisseurs ? Est-il normal que la compagnie C.F.P.-Total, dont on sait les liens avec l'Etat, continue de fournir au gouvernement sud-africain une partie du pétrole dont il a besoin ? (*Exclamations sur les bancs des communistes.*)

Le temps me manque pour analyser l'ensemble des relations commerciales franco-sud-africaines, notamment dans le domaine bancaire.

Je ne méconnais pas le principe suivant lequel, en économie notamment, un changement de cap met un certain temps à passer dans la réalité : le navire continue sur sa lancée. Cependant, je souhaiterais avoir l'assurance que le Gouvernement, dans tous les domaines touchant à l'économie et dans d'autres domaines également, comme la recherche, la culture, le sport, mettra tout en œuvre pour que soit effectivement appliquée la résolution qu'il a présentée, le 26 juillet, en commun avec le Danemark au Conseil de sécurité de l'O.N.U. Cette résolution, adoptée par le Conseil de sécurité, proclamait officiellement que seule l'éradication de l'apartheid pouvait conduire à une solution à la situation en Afrique du Sud. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**Mme Colette Goeuriot.** Les communistes avaient bien raison.

Que ne les a-t-on écoutés !

**M. le président.** La parole est à M. Malgras.

**M. Robert Malgras.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la discussion budgétaire, au-delà des chiffres, commentés et décortiqués, nous permet de faire le point sur la situation de l'industrie française, ou plutôt des industries françaises tant la diversité est grande et les réalités différentes en ce domaine.

Elu de Lorraine, plus particulièrement du bassin Thionville - Fentsch, vous me permettrez d'insister plus spécifiquement sur le dossier de l'industrie sidérurgique et sur les difficultés de notre région à se sortir de la mono-industrie actuelle, pour mieux relever les défis de l'avenir. Inutile de rappeler, tant les faits sont patents, les méfaits et les erreurs des anciens responsables économiques et politiques de notre région : voulant tout régenter, ils n'ont pourtant ni su ni voulu préparer à temps l'indispensable diversification industrielle. Le poids de la sidérurgie est si lourd que le moindre de ses soubresauts se traduit par une réaction en chaîne qui déchire tout le tissu industriel régional. Il suffit de comparer la structure du tissu économique local à celle du tissu d'autres régions, Rhône-Alpes, par exemple, pour constater la faiblesse et l'insuffisance des P.M.E. des P.M.I. et de l'artisanat dans notre région Lorraine. Une telle déficience ne permet pas, bien sûr, d'absorber les à-coups de l'activité des grosses sociétés sidérurgiques. Ce simple constat est pour nous une raison essentielle d'inquiétude dès que nous savons qu'une décision importante pour la sidérurgie doit être prise. Le tissu industriel se modifie si lentement que, pour l'heure, nous ne pouvons nous résigner à voir tomber, plan après plan, des pans entiers de notre industrie.

**M. Colette Goeuriot.** Ce n'est pas ce que vous disiez l'année dernière !

**M. Robert Malgras.** Pourtant, madame le ministre, les hommes de notre région, volontaires, compétents et travailleurs, disposent d'atouts puissants : malheureusement, les hommes et les femmes des bassins sidérurgiques n'ont pas pu suffisamment dans le passé s'appuyer sur une volonté politique et sur des orientations économiques volontaristes. Ainsi une grande énergie et beaucoup d'esprit d'initiative sont restés en jachère.

Maintenant, de très grands efforts sont engagés. Depuis le traumatisme causé par le plan acier du 29 mars 1984, chacun, à sa place, quelle qu'elle soit, s'est lancé dans une vaste action pour redonner à la Lorraine ses meilleures chances d'avenir. D'abord le Gouvernement a dégagé des moyens financiers importants. Ensuite, les sidérurgistes et les populations refusent le fatalisme. Enfin, la mobilisation de tous, utilement soutenue par le préfet Chêrèque, ouvre des perspectives plus optimistes.

Mais, parallèlement aux efforts de diversification, il nous faut poursuivre la modernisation de la sidérurgie, afin que non seulement elle maintienne ses positions, mais encore qu'elle puisse reprendre des marchés porteurs. Certes, elle doit s'adapter à la conjoncture internationale, assez fluctuante d'ailleurs : les plans d'entreprise ne peuvent donc pas être immuables et ils suivent, bien sûr, les réalités économiques. C'est un fait indéniable. Mais, vous le savez, les besoins de financement pour cette modernisation sont très élevés, même si la réussite ne se mesure pas au nombre de milliards de francs engloutis - et Dieu sait s'il y en a eu !

Ainsi, à Sollac, la valorisation des efforts entrepris nécessite la réalisation impérative, dans les deux ans à venir, d'une ligne de recuit continu pour satisfaire les exigences des utilisateurs. Dans le domaine des produits longs, Sacilor Gandrange a été malheureusement au faite de l'actualité l'an dernier. Maintenant, grâce à l'opiniâtreté des sidérurgistes eux-mêmes et des élus, les jours paraissent moins sombres. Pourtant, rien n'est gagné d'avance et les conséquences sur le plan social sont trop graves pour être passées sous silence. En outre, les investissements prévus de 1985 à 1987 à Unimétal ne pourront pas être maintenus à ce plancher très longtemps. Quant à Ascométal, elle subit également sa part de restructurations et de difficultés.

Certes, les réalités économiques et industrielles sont inconcevablement - je ne les nierai pas. Les marchands d'illusions ont fait trop de mal à notre région pour que je m'associe à leurs propos. Maintenant, je me dois d'évoquer le point sans doute le plus crucial : celui de la conversion indispensable de milliers d'hommes. Il est facile de critiquer, je ne l'ignore pas, mais il convient de souligner malgré tout que les plans sociaux accompagnant les plans industriels paraissent aux yeux de certains syndicalistes comme un échec.

**Mme Colette Goourliot.** Eh oui !

**M. Robert Malgras.** En ne respectant pas suffisamment, madame le ministre, l'esprit de la C.G.P.S., un accord pourtant remarquable, on risque, en effet, de tuer les bonnes volontés et de laisser un goût d'amertume à ceux qui, prenant leurs responsabilités, se sont investis sur ce difficile chemin. Le Gouvernement ne peut ignorer cette réalité.

Ce bref exposé me conduit à vous demander une nouvelle fois, madame le ministre, de faciliter le plus possible la modernisation de la sidérurgie en lui permettant de trouver au meilleur compte possible le financement nécessaire. Il y va de la survie de cette activité, notamment en Lorraine. En amont ou en aval, les industries liées à la sidérurgie se trouvent elles aussi durement atteintes et connaissent de sérieuses menaces de diminution d'activité et de réduction d'effectifs. Tel est le cas de C.F.E.M. à Maizières-lès-Metz, de F.E.M.S. à Yutz et de Fillet à Florange, malgré son usine toute récente. Je ne veux pas dresser ici une liste complète, qui serait, hélas ! trop longue. Je citerai seulement Scholtès à Thionville, qui mérite l'attention de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, peuvent concourir à la solution de ce dossier difficile. Vous le constatez, madame le ministre, les Lorrains ne sont pas exempts de graves soucis. Mon ami Paul Bladt a déjà évoqué les problèmes du charbon.

Mais les Lorrains se battent, et ils n'attendent pas tout des autres ou de Paris. Depuis 1981, de nombreuses actions ont été engagées. Elles doivent être menées à leur terme. Toutefois, laissez-moi vous dire combien, à ce titre, nous inquiètent les attermoissements du plan Renault en Lorraine. Cependant, nous nous mobilisons, nous mobilisons toutes nos énergies et, patiemment, avec du courage et dans la détermination, grâce au soutien de tous et avec celui du Gouvernement, nous nous engageons sur la voie du renouveau en Lorraine.

Votre projet de budget peut nous y aider.

**Mme Colette Goourliot.** Oh non !

**M. Robert Malgras.** C'est pourquoi nous le voterons. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

**Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Mesdames, messieurs les députés, je vous ai tous écoutés avec une grande attention, rapporteurs et orateurs. Je profiterai de cet exposé, pour répondre à cer-

taines des questions qui m'ont été posées, me réservant de fournir d'autres précisions dans la suite du débat, quand nous aborderons les questions proprement dites.

Le Gouvernement s'est attaché à mobiliser les énergies. Il est incontestable que les Français se sentent aujourd'hui plus concernés par la modernisation de l'industrie et par l'équilibre des échanges extérieurs, qu'ils ne l'étaient il y a quatre ans.

L'effort de justice sociale qui nous est propre et la prise en considération de l'intérêt de tous ceux qui travaillent nous ont permis, tout naturellement, de redonner à l'effort productif sa vraie valeur, d'en faire comprendre le sens à l'opinion publique, de faire refluer l'esprit d'entreprise et de réconcilier la France avec son industrie.

Cependant l'action du Gouvernement ne s'est pas limitée, bien sûr, à un effort de sensibilisation.

Nous avons entrepris de moderniser notre industrie et d'équilibrer nos échanges extérieurs pour retrouver une croissance saine et durable, seule créatrice des emplois dont nous avons besoin.

Actuellement, l'effort d'assainissement économique entrepris depuis plus de deux ans porte ses fruits. La croissance des dépenses publiques est maîtrisée : elles s'accroissent de 3,6 p. 100 pour l'ensemble du budget, soit nettement moins vite que le produit intérieur brut. Pour le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, hors services communs, les dépenses sont réduites de 15,7 p. 100.

Ensuite, l'inflation se ralentit très fortement. Après dix ans d'inflation élevée, la hausse des prix s'est très nettement réduite. Pour les douze derniers mois, elle est la plus faible que l'on ait enregistrée depuis 1972.

Depuis 1981, elle est tombée de 14 p. 100 à 5,6 p. 100. Entre 1970 et 1980, le mouvement avait été exactement inverse, toujours croissant.

Le ralentissement de l'inflation mondiale a pu faciliter, bien sûr, ce renversement de tendance, mais le mouvement de désinflation français va au-delà. Il n'existe plus aucun écart d'inflation entre notre pays et les pays de la Communauté économique européenne. Le ralentissement de l'inflation se poursuit plus rapidement en France que dans les autres pays. L'écart d'inflation dont on parle toujours, c'est-à-dire l'écart avec la République fédérale d'Allemagne, est le plus faible enregistré depuis dix ans.

Ces succès, sans précédent, obtenus contre l'inflation nous permettent de lever progressivement le dispositif de contrôle des prix : aujourd'hui 80 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie est réalisé avec des produits dont les prix sont libres. Les autres prix seront libérés progressivement au fur et à mesure de la diminution du risque d'inflation, car la vraie liberté ce n'est pas seulement l'absence de contrôle, c'est aussi, et surtout, une inflation réduite.

En outre, la croissance se poursuit. De 1981 à 1985, la France est le seul grand pays développé avec le Japon dont le rythme de croissance annuel est resté constamment positif. *(Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Serge Charles.** Tout va bien, en somme !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Actuellement, l'activité connaît une certaine reprise et les perspectives de production exprimées par les industriels marquent un net progrès.

Les prélèvements obligatoires diminuent. Certains de ceux qui prônent « moins d'Etat » devraient se rappeler que de 1973 à 1980, les prélèvements obligatoires sont passés de 25,7 p. 100 à 42,5 p. 100 du produit intérieur brut, soit un point de plus par an en moyenne. *(Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Michel Noir.** Allons donc ! Ils n'avaient atteint que 35 p. 100, madame le ministre !

C'est une erreur de frappe dans votre discours !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** C'est entre 1973 et 1980, pendant le septennat précédent, que le taux des prélèvements obligatoires en France s'est rapproché des niveaux les plus élevés, atteints seulement dans les pays scandinaves. *(Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Serge Charles.** Les Français n'ont décidément rien compris !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Entre 1980 et 1984, cette progression a été ralentie, pour n'être plus que de 0,7 point par an. (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

En 1985 et 1986, la tendance s'est complètement inversée, et le taux des prélèvements obligatoires diminué, ce qui n'était pas arrivé depuis 1971.

**M. Francis Geng.** Et l'augmentation des taxes ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Cette réduction des prélèvements obligatoires a été rendue possible grâce à une utilisation très stricte des deniers publics.

Pour l'industrie, l'amélioration de la situation des entreprises permet même de réduire les dépenses budgétaires. Ainsi, trois grands postes du budget du département seront moins élevés en 1986 qu'en 1985.

D'abord, les dotations en capital aux entreprises nationales sont limitées à 8,3 milliards de francs, contre 11,86 milliards en 1985.

Les restructurations industrielles ont, pour l'essentiel, été menées à bien. La situation financière des entreprises nationales est, pour la plupart, redressée. Ces entreprises sont maintenant à même d'assurer le financement de leurs investissements.

En outre, 2 milliards 135 millions de francs sont inscrits au budget annexe des postes et télécommunications, destinés aux dotations en capital des entreprises de la filière électronique.

De surcroît, compte tenu des convergences de plus en plus étroites entre télécommunications et électronique, les industries de la filière électronique bénéficient d'environ 2 milliards 400 millions de francs de crédits de recherche et développement inscrits au budget annexe des postes et télécommunications.

Quant aux crédits de politique industrielle, ils s'élèvent à 1,88 milliard de francs. L'enveloppe, qui a pu être légèrement réduite, par rapport à 1985, grâce à la diminution du nombre et du coût des opérations de restructuration, permettra de répondre aux priorités essentielles du développement industriel, notamment dans le domaine de la productique.

La dotation destinée à la construction navale, après une forte croissance de 1982 à 1984, est ramenée à 2,3 milliards de francs pour 1986.

La crise mondiale que traverse la construction navale dure maintenant depuis plus de dix ans. Tous les experts, tant occidentaux que japonais, sont d'accord pour penser que ce marasme se prolongera au moins jusqu'au début des années 1990.

**M. Michel Noir.** Hélas !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Les objectifs de réduction des capacités qui ont été décidés au mois de mars 1984 seront atteints dès la fin de l'année 1985 avec des mesures exceptionnelles, non seulement pour assurer les plans de charge, mais encore pour limiter les conséquences sociales des inévitables suppressions d'emplois, des préretraites ou des congés de conversion, entre autres.

Toutefois, la situation de sous-charge durable dans laquelle se trouve le chantier de Dunkerque et la nécessité de réduire les frais de structure à La Ciotat ont conduit le groupe Nord-Méditerranée à annoncer, au mois de juillet dernier, la suppression nécessaire de 900 emplois de plus avant la fin de l'année 1985. De même, Alsthom a été conduit à envisager 350 nouvelles suppressions d'emplois à Nantes, afin de rationaliser les outils de production de Nantes et de Saint-Nazaire.

En ce qui concerne spécifiquement Dunkerque, je rappellerai à M. François d'Aubert, s'il était là, que les chantiers de Dunkerque souffrent de surcroît de la très grande faiblesse des investissements réalisés là depuis trente ans - certains matériels, tels que les grues, datent d'avant la dernière guerre - alors même que des profits considérables avaient été obtenus, notamment entre 1970 et 1978. Apparemment, ces profits n'ont pas été utilisés pour investir !

Au total, l'Etat a consenti, pour ces secteurs, un effort financier sans précédent, soit plus de 5 milliards de francs en 1984 et 4 milliards encore en 1985. Ces efforts commencent à porter leurs fruits. L'essentiel des réductions d'effectifs et l'apurement des pertes passées ayant eu lieu au cours des années 1984 et 1985, le projet de budget présenté pour 1986, soit 2 milliards 300 millions de francs en autorisations de programme et 2 milliards 950 millions de francs en crédits de paiement, peut être en nette diminution par rapport aux exercices précédents. Ces crédits permettront au Gouvernement de tenir ses promesses sur le maintien des sites de construction navale. Ils seront suffisants pour mener à terme la restructuration du secteur et pour assurer la prise de commandes nécessaires à l'activité des chantiers.

Monsieur Noir, vous avez prétendu que le budget du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur réservait des bombes à retardement.

**M. Michel Noir.** Bien sûr !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Vous avez même avancé un montant : plus de 35 milliards de francs. Sans doute vous êtes-vous concerté avec M. François d'Aubert, qui a traité le thème avec les mêmes exemples ? Je n'en suis pas surprise, puisque c'est le seul thème que l'opposition a trouvé pour combattre le budget proposé par le Gouvernement.

La véritable bombe à retardement, c'était bien la gravité de la situation de l'industrie que vous nous avez laissée en 1981 ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Roland Hugué.** Exact !

**M. Claude Germon, rapporteur spécial pour l'industrie.** Hélas !

**M. Michel Noir.** Nous aurons l'occasion d'en reparler mardi prochain !

**M. Serge Charles.** Il vous faudra dire cela aux Français, madame le ministre ! Ils vous comprendront sûrement !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Vous avez parlé, monsieur Noir, du financement de la sidérurgie et de Renault.

Or, vous devriez le savoir, les aides à la sidérurgie visent à financer les investissements dans ce secteur et à réduire l'endettement des entreprises, le tout conformément aux décisions arrêtées en liaison avec la Communauté économique européenne. Vous devriez savoir que la situation de la sidérurgie française se redresse. Les pertes se sont réduites de façon significative. L'activité « produits plats », qui représente les deux tiers de la sidérurgie française, est sur le point d'être en équilibre. Pour 1987, l'activité « produits longs » sera en équilibre, d'après un rapport du consultant international Mac Kinsey, ce qui ne s'était pas produit pendant les quinze années précédentes, alors que des groupes privés recevaient des fonds publics, directement en commandite, sans aucun contrôle et sans que ces dépenses permettent d'entrevoir un assainissement de la situation.

**M. Roland Hugué.** Très juste !

**M. Dominique Frelaut.** Hélas !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** En ce qui concerne Renault, vous avez fait état des pertes de l'entreprise et de la faiblesse des moyens financiers consacrés par l'Etat actionnaire. Les dotations en capital constituent un des moyens mis en œuvre pour contribuer au rétablissement financier de l'entreprise, moyennant l'application d'un vigoureux plan de redressement industriel. Ce redressement passe par un effort de toutes les parties prenantes. Dans le cas de Fiat ou de Chrysler, qui ont connu, il y a quelques années, des difficultés comparables, des financements adaptés avaient donné aux entreprises le répit financier indispensable pour permettre leur rétablissement. Lorsqu'il en sera ainsi pour Renault, l'entreprise sera en mesure de rembourser ses emprunts.

M. Chomat a dénoncé les exportations de capitaux faites par la Régie. Les efforts de développement du groupe restent très largement centrés sur la France, où elle réalise plus de 70 p. 100 de ses investissements. Il n'en reste pas moins qu'un groupe automobile important, qu'il soit nationalisé ou privé, et qui compte parmi les grands constructeurs mon-

diaux, se doit d'avoir une stratégie internationale qui lui permette de se situer favorablement par rapport aux marchés européen et mondial. C'est ce qui explique la présence importante de Renault dans certains pays d'Europe, comme la Belgique ou l'Espagne, ou aux Etats-Unis, avec A.M.C...

**M. Dominique Frelaut.** Ce n'est pas une réussite, A.M.C. !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ... ou encore en Amérique latine.

Il faut rappeler que le groupe exporte plus de 50 p. 100 de sa production automobile à partir de la France, grâce, en particulier, à ses implantations commerciales et, parfois, industrielles, qu'il a su développer à l'étranger.

M. Noir et M. d'Aubert se sont inquiétés de la baisse des crédits de politique industrielle. Mais pourquoi donc vos amis politiques, messieurs, n'ont-ils pas augmenté avant 1981 ces crédits qui, je vous le rappelle, ont décuplé depuis ?

**M. Robert Melgras.** Ces messieurs ont la mémoire sélective !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Pourquoi ne pas profiter de l'amélioration de la situation des entreprises pour réduire ces crédits sans remettre en cause les actions stratégiques engagées ? Cela contribue à une réduction des prélèvements obligatoires. Or, il me semblait, messieurs, que vous estimiez trop fortes les charges pesant sur les entreprises ?... J'ai entendu dire cela toute la journée !

**M. Michel Noir.** C'est exact ! Très bien !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Comment pourriez-vous expliquer ce double langage devant vos électeurs ?

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Cela leur est familier !

**M. Michel Noir.** Parlez-nous de la Chapelle Darblay et du plan productique, madame le ministre !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** La rigueur budgétaire concerne aussi les moyens de fonctionnement et d'équipement du département. Ceux-ci seront soit réduits, soit affectés en priorité à des opérations améliorant la productivité des services : informatisation et équipement bureautique, rationalisation des implantations géographiques.

Les économies réalisées permettront d'engager de nouvelles actions.

Un fonds de promotion de l'image industrielle et technologique de la France à l'étranger est créé : il est doté de 3,5 millions de francs. Les moyens consacrés à la qualification et à la normalisation seront accrus de 22 millions de francs.

A cet égard je me félicite qu'en matière de normalisation le Gouvernement ait pu suivre la totalité des recommandations formulées dans le rapport dont vous aviez la charge, monsieur Germon.

Les aides apportées aux organismes concourant au développement de la politique industrielle augmenteront de 71 millions de francs ; en profiteront, notamment, l'Agence nationale pour la création d'entreprises et l'Agence pour le développement de la production automatisée - l'ADEPA.

Un effort tout particulier sera consacré à la formation, dont les crédits seront multipliés par 2,7. L'école nationale d'exportation, créée en 1985, sera dotée de 14 millions de francs. Quant à l'école nationale supérieure de création industrielle, elle recevra 3 millions de francs de plus que cette année !

Par ailleurs, sont inscrites au budget des services communs les sommes prévues pour la formation des ingénieurs dans les écoles des mines.

Le nombre d'ingénieurs formés sera en sensible augmentation et la formation professionnelle ou complémentaire sera développée, en particulier dans les zones de conversion.

Dans le secteur énergétique, des économies seront aussi réalisées, en même temps que sera assurée la poursuite de la politique arrêtée en 1981. Une dotation de 7,058 milliards de francs est prévue pour Charbonnages de France ce qui est conforme aux engagements du 9<sup>e</sup> Plan. A cette dotation

s'ajoutent 362 millions de francs pour la réindustrialisation des bassins miniers, aides qui viennent en complément des autres aides mises en place au bénéfice de ces régions - fonds d'industrialisation de la Lorraine, investissements des entreprises nationales dans les pôles de conversion.

L'aide en faveur du charbon national se montera ainsi à 7,42 milliards de francs, soit 86 p. 100 de plus qu'en 1980.

**M. Michel Noir.** Avec 10 000 embauches !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Pour l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, les autorisations de programme seront ramenées à 200 millions de francs, soit une diminution sensible par rapport à cette année.

Mais, le budget de l'A.F.M.E. bénéficie aussi de crédits inscrits au budget du ministère de la recherche et de la technologie et de ressources provenant du fonds spécial de grands travaux.

Sur la cinquième tranche du F.S.G.T., 2,5 milliards de francs devraient être consacrés à des travaux d'économie d'énergie, dont 700 millions seraient alloués à l'A.F.M.E.

Vous avez rappelé, monsieur Rodet, que des exonérations fiscales ont aussi été instituées, en particulier pour le logement.

Au total, et en francs constants, les sommes consacrées annuellement à la maîtrise de l'énergie auront été, en moyenne, de 2,04 milliards de francs de 1982 à 1985, contre 960 millions de 1974 à 1981.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** C'est éloquent.

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Les crédits affectés au commerce extérieur sont orientés, en priorité, vers le commerce courant et assurent le maintien de l'aide aux grands contrats.

L'effort pour le commerce extérieur ne peut pas se mesurer en termes purement budgétaires, car, fort heureusement, ces ventes ne font pas l'objet de financement bonifié à long terme. Cependant, les crédits d'aide à la prospection des marchés auront été multipliés par six en cinq ans - assurance-prospection et assurance foire. Le Codex - comité du développement extérieur - a été créé pour aider en fonds propres les entreprises à s'implanter à l'étranger et à y développer leurs réseaux commerciaux. Et les aides fiscales - article 39 octies du code général des impôts, notamment - qui ne sont pas en tant que telles inscrites dans le budget du commerce extérieur sont importantes, et profitent surtout au commerce courant.

Enfin, l'essentiel de l'activité de nos conseillers commerciaux et du C.F.C.E. est consacré au commerce courant, surtout dans les pays de l'O.C.D.E.

Les crédits du C.F.C.E. et de l'A.C.T.I.M. sont maintenus.

Les dotations de l'assurance-prospection continuent de progresser plus que l'inflation.

Les crédits de l'expansion économique - 846 millions de francs en 1986 - sont relevés pour être à même de couvrir l'évolution des dépenses de nos postes à l'étranger. C'est ainsi que dix millions de francs supplémentaires sont prévus pour la poursuite de l'informatisation de ces postes.

Pour les grands contrats, il est prévu de maintenir le rythme d'utilisation de la procédure de garantie du risque économique, soit un milliard de francs de crédits évaluatifs.

M. Mayoud s'est interrogé sur le redressement de la situation de la COFACE. Le prêt de 3,6 milliards de francs consenti par la B.F.C.E. à la COFACE sera apuré avant la fin de l'année en cours puisque l'accord de consolidation bilatéral avec la Pologne est enfin conclu, à la suite de l'accord multilatéral entre les créanciers de la Pologne, qui avait été retardé par d'autres pays que la France pendant plusieurs années.

Bref, la COFACE remboursera donc la B.F.C.E. Une partie de la dette sera reportée à des années ultérieures, la COFACE en supportant la charge, une autre partie étant refinancée par emprunt. Malgré cela, l'amélioration de la situation de la COFACE grâce au relèvement des primes et à une meilleure récupération sur sinistres antérieurs - lui permettra de n'être pas en déficit cette année. Pour terminer sur le budget du département, les bonifications d'intérêts - 3,875 milliards de francs - peuvent être légèrement réduites grâce à la baisse de l'encours des crédits exports et à la hausse des taux d'intérêt du consensus. Vous le voyez, si ce



budget est un budget de rigueur, ce n'est pas pour autant un budget de désengagement. D'ailleurs, en dépit des économies réalisées, les moyens d'intervention prévus en 1985 restent, à bien des égards, très supérieurs à ceux existants en 1981.

De plus, la politique en faveur des entreprises ne se limite pas au seul budget du département. Le projet de loi de finances prévoit des réductions d'impôts comme contrepartie des économies budgétaires réalisées. En particulier, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit à 45 p. 100 pour les bénéfices réinvestis dans l'entreprise. A la différence du dispositif antérieur d'amortissement anticipé, cette mesure entraîne un allègement définitif de la charge fiscale au lieu d'un simple décalage dans le temps. Elle complète les mesures déjà prises en faveur des fonds propres des entreprises ainsi que les mesures particulières qui ont été décidées en faveur de certains investissements prioritaires : amortissement à 100 p. 100 des dépenses de recherche et des logiciels, et crédit d'impôt-recherche porté à 50 p. 100.

D'autres allègements fiscaux sont aussi prévus, pour la taxe professionnelle, pour les sociétés à responsabilité limitée à associé unique, pour les sociétés nouvellement créées.

Toutes ces mesures viennent s'ajouter au dispositif d'allègement des charges des entreprises progressivement mis en place par le Gouvernement : introduction du report en arrière des pertes, exonération de l'impôt sur le revenu des intérêts contractés pour la constitution du capital d'une entreprise nouvelle, transfert de déficit en cas de reprise d'entreprise, etc.

Au total, les prélèvements obligatoires supportés par les sociétés auront été stabilisés entre 1981 et 1985, alors que, de 1974 à 1981, ils avaient augmenté de trois points.

Les entreprises bénéficient aussi de mesures directement prises en leur faveur.

D'abord, l'abaissement des taux d'intérêt allège leurs frais financiers.

Ensuite, l'orientation de l'épargne vers les entreprises a permis de multiplier par trois, depuis 1981, les émissions d'actions et d'obligations.

Enfin, le renforcement des fonds propres des entreprises et le dispositif de financement à long terme des entreprises ont connu un développement considérable : les CODEVI, notamment, ont permis aux banques d'accorder aux entreprises industrielles des prêts à long terme et à moyen terme à taux réduits - pour 12 milliards de francs en 1985 - et ont alimenté le fonds industriel de modernisation, c'est-à-dire le F.I.M.

Le F.I.M. a été doté de 19 milliards de francs depuis sa création à la fin de 1983. Il apporte des concours aux entreprises désirent se moderniser.

L'environnement juridique et financier des entreprises, des petites et moyennes industries en particulier, a été modernisé, que ce soit par la réduction des formalités à accomplir - par exemple, pour créer une entreprise - ou par des mesures ouvrant de nouvelles possibilités : les livrets d'épargne entreprises, le congé pour création d'entreprise, etc.

Des restructurations majeures ont été menées à bien.

Les nationalisations de 1982 ont permis de contrôler des entreprises dont l'activité est fondamentale pour l'industrie française. Elles ont contribué à éviter le naufrage de certaines de ces entreprises qui, comme Pechiney ou Rhône-Poulenc, risquaient de disparaître ou de passer sous contrôle étranger.

**M. Robert Melgras.** Tout à fait !

**Mme la ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Les entreprises nationalisées, appuyées sur un actionnaire puissant, ont pu adopter des stratégies industrielles à long terme et investir massivement. Elles jouent un rôle d'entraînement pour le commerce extérieur, la recherche, les relations avec le tissu industriel et les relations sociales.

Les restructurations industrielles ont été facilitées par les nationalisations.

Des secteurs entiers de notre industrie ont vu leurs structures adaptées et renforcées pour les rendre capables d'affronter la concurrence internationale. C'est le cas de la chimie, de la sidérurgie, des chantiers navals ou des télécommunications.

Ces restructurations se sont accompagnées de dispositifs adaptés visant à en atténuer les conséquences sociales et régionales. Certains orateurs ont pourtant évoqué l'absence

de politique sociale des entreprises nationales. C'est ignorer la participation des salariés aux conseils d'administration, l'accroissement des efforts de formation, la création des sociétés de conversion dans pratiquement toutes ces entreprises nationales.

Les filières industrielles stratégiques ont été renforcées. Ainsi, le plan textile a-t-il permis d'arrêter la dégradation constante de l'industrie du textile-habillement. Le plan machine-outil a contribué à créer des pôles industriels solides sur lesquels peut se construire une offre française. Le programme d'action de la filière électronique a mobilisé des moyens considérables pour le développement des industries d'avenir.

Pour la mise en œuvre de ces plans, une articulation exemplaire entre la recherche et l'industrie a été réalisée et diverses initiatives internationales ont été prises pour compléter ces actions : c'est le cas des programmes Esprit ou Eurêka.

Ce dernier programme, en créant un environnement européen, s'applique à proposer aux entreprises françaises les perspectives de développement et les moyens d'atteindre une place significative dans la compétition internationale. Il n'y a pas de stratégie mondiale qui ne repose sur des bases technologiques solides.

**M. Michel Noir.** Il faut des sous !

**Mme la ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Cette politique destinée à améliorer la compétitivité de notre appareil productif est complétée par des actions en faveur des exportateurs et du commerce extérieur.

La compétition internationale reste, en effet, très dure, et l'environnement international peu favorable.

Les pays en voie de développement lancent de moins en moins de projets. Certains, écrasés par le poids de leur dette, abandonnent ou repoussent indéfiniment leurs grands projets d'équipements, d'autres sont plus prudents et reportent les opérations importantes.

La concurrence s'avive sur les marchés qui subsistent, et dont le nombre diminue. Aussi, les concurrents sont prêts à tout pour les remporter.

De nouveaux concurrents apparaissent, non seulement dans les industries traditionnelles, mais aussi, et de plus en plus, dans des secteurs d'assez haute technologie : la Corée, Singapour, le Brésil sont de plus en plus présents.

La montée du protectionnisme fait peser des menaces sur nos marchés les plus intéressants. Le Japon reste l'un des marchés les plus fermés du monde : il importe deux fois moins en proportion que la Communauté, et presque uniquement des matières premières. Aux Etats-Unis, plus de cent cinquante projets de loi protectionnistes sont présentés au Congrès et nos exportations ont déjà souffert dans plusieurs secteurs, notamment l'acier. Les Etats-Unis se sont lancés dans une offensive contre nos mécanismes d'aide à l'exportation. Théoriquement présentée comme une réponse aux pressions protectionnistes de l'opinion, elle vise deux éléments fondamentaux de notre commerce extérieur.

D'abord, la politique agricole commune. Les Américains contestent ses principes et ont mis sur pied un programme visant à nous évincer de nos marchés traditionnels, notamment en Afrique du Nord. L'enjeu pour la France est de 33 milliards de francs d'exportations par an. C'est aussi le fondement le plus solide de la Communauté économique européenne qui est mis en cause.

Les Etats-Unis essaieront de se servir des nouvelles négociations multilatérales, c'est-à-dire d'un nouveau *round* de négociations commerciales visant à abaisser les obstacles aux échanges, pour démanteler la politique agricole commune.

Ensuite, l'offensive américaine porte sur les crédits mixtes. Les Américains critiquent notre système de crédits d'aide, qui nous permet de consentir aux pays en voie de développement des conditions de financement exceptionnelles pour certains projets de développement.

L'Europe court le risque d'être distancée industriellement et technologiquement. Les Etats-Unis, grâce aux dépenses militaires en particulier, financent massivement leur effort de recherche. Parallèlement, ils entendent empêcher les pays européens de subventionner leurs propres recherches, en invoquant la *fair competition*, la « compétition loyale ».

Le Japon, qui accumule des excédents commerciaux considérables grâce, en particulier, à la fermeture de son marché, peut ainsi financer sa recherche et accéder à des capacités d'innovation dont l'exposition internationale de Tsukuba nous a donné un exemple.

Etats-Unis et Japon sont tentés de se mettre d'accord au dépens de l'Europe par la multiplication des accords de coopération et les investissements réciproques. On voit d'ailleurs très bien se profiler ce dialogue.

Face à cette situation difficile, nous devons poursuivre et développer les actions engagées en faveur de notre commerce extérieur. Les efforts publics sont réorientés vers les pays développés - C.E.E., O.C.D.E., Sud-Est asiatique.

Le nombre des actions réalisées par le C.F.M.E. a été multiplié par 1,5 entre 1981 et 1984, prioritairement en direction des pays industrialisés - Tokyo, en 1984, Osaka, en 1985, Chicago et autres manifestations.

Notre réseau commercial à l'étranger est modernisé, avec l'informatisation des postes; en particulier, la création de directions régionales du commerce extérieur a permis d'apporter un appui plus proche aux petites entreprises éloignées de la capitale et celles-ci y ont massivement recours.

Dans le même ordre d'idées, les procédures ont été simplifiées et décentralisées: assurance prospection simplifiée, Codex, Coface, assurance foire.

De nouveaux bureaux de l'Actim ont été ouverts dans les principaux pays industrialisés. Un fonds a été créé pour améliorer l'image de la France à l'étranger.

Le système export-affaires fournit maintenant des informations sur les possibilités d'exportation. Norex informe les entreprises sur les caractéristiques des réglementations étrangères.

L'énergie, le poste le plus important de nos importations, est l'objet d'une attention particulière. Dans ce domaine, l'objectif majeur d'amélioration de notre indépendance énergétique a été maintenu. C'est ainsi - comme l'a fort justement signalé M. Sarre - que notre taux d'indépendance, qui était de 24,5 p. 100 en 1981, dépasse aujourd'hui 43 p. 100 et devrait atteindre 50 p. 100 à l'horizon 1990.

Le Gouvernement s'est attaché à favoriser l'utilisation de l'électricité, énergie nationale à plus de 80 p. 100.

Toujours en vue de réduire la dépendance énergétique de notre pays, il convient de souligner les résultats obtenus par l'agence française pour la maîtrise de l'énergie. Ainsi, en trois ans, les seules actions aidées par l'agence ont permis d'économiser 2,2 millions de tonnes d'équivalent pétrole et de remplacer 2,2 autres millions de tonnes d'équivalent pétrole par d'autres formes d'énergie - électricité, charbon, géothermie, ordures ménagères. Ce sont ainsi 8 milliards de francs en devises qui auront été économisés.

L'ensemble des mesures que je viens de citer et la politique de redressement économique menée par le Gouvernement ont porté leurs fruits. La situation des entreprises et celle du commerce extérieur se sont améliorées.

Les résultats des entreprises s'améliorent depuis 1983. En 1985, le taux de marge des entreprises devrait s'établir à son meilleur niveau des dix dernières années et une nouvelle progression est prévue pour 1986. Le redressement des résultats des entreprises industrielles a été encore plus marqué et plus précoce que pour les autres entreprises.

L'investissement industriel repart. En 1984, il a progressé de 9 p. 100. En 1985, la progression est du même ordre, avec un meilleur équilibre entre les secteurs.

Sur l'ensemble des années 1984 et 1985, la croissance de l'investissement en France est supérieure à la moyenne européenne. Ce matin, on a pourtant dit le contraire, sur les bancs de la droite!

**M. Michel Noir.** J'ai parlé du Japon et des Etats-Unis!

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Non, vous avez dit: « par rapport à nos concurrents ». Or, comme il faut comparer ce qui est comparable, c'est par rapport à nos concurrents européens qu'il convient de se situer. Et là, nous sommes au-dessus!

C'est la première fois depuis 1972 que l'investissement industriel croît deux années de suite alors que, de 1974 à 1981, il avait régressé presque continuellement, sauf en 1976 et 1980.

Le taux d'autofinancement des investissements par les ressources propres des entreprises s'élève à des niveaux sans précédent. En 1986, le niveau prévu est de 90 p. 100. Un tel résultat est sans précédent en France, pays où l'autofinancement était considéré comme structurellement faible...

**M. Francis Geng.** C'est de l'autosatisfaction!

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ... et où en 1980 - écoutez bien cela, monsieur Geng - le taux d'autofinancement était inférieur à 55 p. 100.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Incroyable, mais vrai!

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Le nombre des créations d'entreprises industrielles s'accroît. Il a progressé de plus de 60 p. 100 entre 1980 et 1984. M. Chaubard a bien insisté sur cette croissance et sur l'importance qu'elle revêt pour le dynamisme de notre industrie et la vitalité de notre économie.

M. Noir, ce matin, a présenté en avant-première la politique industrielle de la droite.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** D'une partie de la droite!

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Je le remercie de promettre, dans ce programme, nombre de mesures que nous avons déjà mises en œuvre. Il y a en effet un paradoxe à critiquer l'absence de volontarisme du Gouvernement en matière de coopération industrielle européenne, alors que nous avons engagé, avec succès, les programmes Esprit ou Euréka.

M. Noir découvre, par ailleurs, les P.M.I., « champ d'initiatives considérable », dit-il! Mais les initiatives, c'est nous qui les avons prises et non ses amis politiques qui, pendant des années, ont oublié les P.M.I.

**M. Robert Maïgras.** Oh, oui!

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** En effet, l'amélioration de la situation de l'économie et des entreprises, que j'ai rappelée tout à l'heure, bénéficie en priorité aux P.M.I. Le redressement de ces entreprises est manifeste. Il fait suite à une dégradation constante depuis quinze ans de leur situation financière. Qu'avez-vous fait, monsieur Noir, pour augmenter les fonds propres des P.M.I.?

**M. Michel Noir.** Puis-je vous interrompre, madame le ministre?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Tout à l'heure! (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Noir.** C'est trop facile d'écarter les arguments adverses d'un simple revers de main!

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Vos promesses ne sont pas crédibles, face aux réalisations du Gouvernement depuis quatre ans.

Le Gouvernement a d'abord porté son attention sur les conditions d'exercice de l'activité industrielle, en assouplissant les contraintes administratives qui les réglementaient. Les lois de février 1984 et de janvier 1985 pour le règlement des difficultés de redressement des entreprises ont modifié, sur le fond, la position du chef d'entreprise en supprimant la présomption de responsabilité en cas d'échec et elles ont permis que le sort du patrimoine de ce dernier ne soit plus abusivement lié à celui de l'entreprise.

**M. Michel Noir.** C'est vrai!

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Le Gouvernement a ainsi introduit, après une longue tradition contraire, un droit à l'erreur de l'entrepreneur industriel, véritable contrepartie des responsabilités qu'il accepte de prendre.

Les conditions d'exercice des relations entre les banques et les entreprises ont été précisées, grâce à la loi du 24 janvier 1984.

Le Gouvernement a également retenu une disposition novatrice en instituant la procédure de report en arrière des bénéfices, dite *carry back*, en faveur des entreprises déficitaires en voie de redressement, procédure dont personne ne discute le bien-fondé.

**M. Francis Geng.** C'est exact !

**M. Michel Noir.** Et nous avons voté pour !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** La création d'entreprises et le développement des petites entreprises ont fait l'objet d'une attention particulière du Gouvernement. Je cite, dans l'ordre où elles ont été prises : les mesures en faveur du congé-crédit pour les salariés, la création du livret épargne entreprise et le rachat des entreprises par les salariés, la création des entreprises en moins d'un mois avec la simplification et l'accélération des formalités.

Signe parmi d'autres de l'effet de ces mesures, le nombre des entreprises industrielles créées s'est effectivement redressé après une longue période de stagnation, en passant de moins de 5 000 entreprises avant 1981 à près de 8 000 l'an dernier.

La modernisation des entreprises industrielles a enfin reçu un élan considérable avec la création du fonds industriel de modernisation, le lancement des Codévi, les prêts participatifs et le crédit-bail du F.I.M. ayant conduit à satisfaire plus de 10 000 dossiers. Ces mesures complétées par la création du second marché boursier et le lancement des fonds communs de placement à risque ainsi que par le crédit d'impôt - recherche, constituent une stimulation particulièrement importante pour le développement des P.M.I.

Les fonds régionaux d'aide au conseil mis en place dans le cadre de mon budget constituent également une initiative très prometteuse pour l'incitation au développement industriel, dont personne ne conteste le caractère novateur. Leur succès - plus de 2 000 entreprises en ont bénéficié en un an - est à la mesure du silence qui a caractérisé certains propos en ce domaine.

La mobilisation des ressources, des compétences et des savoir-faire au profit des P.M.I. est un impératif dont l'importance est de plus en plus évidente. Il ne suffit pas de dire, messieurs de l'opposition, qu'il faudrait regarder vers l'avenir, il faudrait dire aussi comment on entend y regarder.

En ce qui concerne le taux de couverture, dont il a été beaucoup question, celui de 1984 est le meilleur des dix dernières années si l'on excepte 1975 et 1978 : 89,4 p. 100 en 1980 ; 97,2 p. 100 en 1984. Ce sont des chiffres incontestables.

L'excédent industriel en 1980 était de 34 milliards de francs. En 1984, il s'est élevé à 97 milliards de francs.

Nos exportations industrielles ont fortement progressé : de 30 p. 100 de notre production en 1980, elles sont passées à 35 p. 100 en 1984.

**M. Roland Huguet.** C'est 5 p. 100 de mieux !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Et 5 p. 100 de mieux dans une période aussi difficile, c'est un résultat remarquable.

Actuellement, le raffermissement de la demande intérieure rend difficile la poursuite à un rythme aussi rapide de l'amélioration de nos échanges extérieurs, notamment parce que les entreprises qui se modernisent sont souvent obligées d'acheter leurs machines à l'étranger, bien des entreprises françaises de ce secteur ayant disparu avant 1981.

**M. Michel Noir.** J'adore ce genre d'argument !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Néanmoins, le solde commercial restera du même ordre qu'en 1984, ce qui correspond à un équilibre de la balance des paiements courants en 1985 et, probablement même, à un léger excédent pour 1986.

En conclusion, les progrès aujourd'hui enregistrés nous permettent de dépenser moins dès l'année prochaine et, en conséquence, de diminuer les impôts. C'est, je pense, la meilleure preuve de la réussite d'une politique. L'efficacité ne se mesure pas aux dépenses engagées, mais plutôt aux résultats obtenus.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Très bien !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Et à propos de résultats, je voudrais juste dire un mot de ce qui se passe dans un pays voisin qu'on nous cite en exemple parce qu'on y dénationalise à grand fracas - autant dire qu'on y vend l'industrie par appartements !

**M. Francis Geng.** Oh !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Voici ce que dit la commission du commerce extérieur de la Chambre des Lords - ils ne doivent pas être socialistes...

**M. Francis Geng.** Il y en a parmi les pairs à vie !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Selon la Chambre des Lords, donc, « il n'est pas exagéré de dire que se discernent actuellement les germes d'une crise majeure tant économique que politique à terme prévisible ». La commission, qui est composée de banquiers et d'industriels, souligne qu'« autrefois traditionnellement excédentaire, la balance commerciale de la Grande-Bretagne pour les produits manufacturés a compté un déficit de 2,4 milliards de livres en 1983, de 3,8 milliards de livres en 1984 et de 2 milliards de livres pour les seuls six premiers mois de cette année ».

Voilà où en est l'industrie manufacturière britannique. Bien sûr, les Anglais ont la chance d'avoir des puits de pétrole, encore qu'ils soient en train de les vendre aussi par appartements et qu'on ne puisse vendre ces choses-là qu'une fois.

Notre industrie à nous est positive. Elle est passée en quatre ans de 30 milliards à 97 milliards de francs d'excédent. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé de l'énergie.

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les choix énergétiques se traduisent par des investissements lourds qui se chiffrent en milliards de francs et ils engagent l'avenir du pays à l'échelle de cinq ou dix ans, voire davantage. Et si une pénurie en matière énergétique constitue un frein au développement, une surcapacité importante est tout aussi préjudiciable en raison de son coût pour la collectivité.

La politique menée en la matière par le Gouvernement depuis 1981 a été constamment guidée par un souci d'équilibre entre ces deux impératifs : effectuer les choix nécessaires pour préparer l'avenir, mais aussi rechercher en permanence la plus grande souplesse d'adaptation à l'évolution de la demande et de la conjoncture. En cela, permettez-moi de le dire, notre politique énergétique diffère de celle que conduisaient nos prédécesseurs.

Cette politique énergétique volontariste et cohérente s'est inspirée plus particulièrement du débat qui a eu lieu devant votre assemblée dès le 7 octobre 1981. Celui-ci a permis pour la première fois à la représentation nationale de se prononcer directement par un vote sur l'ensemble de la politique énergétique et d'en débattre devant l'opinion publique. Cette politique repose en outre sur le travail remarquable réalisé par le groupe Long Terme Énergie du 9<sup>e</sup> Plan, présidé par votre collègue Noël Josephé.

Les grands axes du plan d'indépendance énergétique qui fut alors arrêté passent en priorité par la valorisation de nos atouts nationaux.

Or, qui dit aujourd'hui énergie nationale, dit d'abord électricité. Comme l'a rappelé notamment M. Sarre, l'électricité est en effet, à plus de 80 p. 100, une énergie nationale. Le Gouvernement s'est donc attaché à en favoriser l'utilisation.

Dans l'industrie, les placements nouveaux ont atteint 5,6 milliards de kilowatts-heures en 1984. Ils sont à hauteur équivalente pour les seuls neuf premiers mois de l'année.

De combien étaient ces placements en 1981 ? D'un milliard de kilowatts-heures ! Les exportations ont crû sensiblement, notre solde exportateur passant de 3,8 térawatts-heures en 1982 à 25 térawatts-heures en 1984. Elles étaient inexistantes avant 1981.

Les résultats sont là. Ils parlent. Ils sont le fruit d'une politique nouvelle.

Ces orientations ont été reprises dans le contrat de Plan signé entre l'Etat et E.D.F. Celui-ci accroît par ailleurs l'autonomie de gestion de l'établissement. On retrouve là la double préoccupation du Gouvernement : des objectifs fixés sur plusieurs années et une souplesse accrue, qui s'est traduite, par exemple, par la suppression des contrôles *a priori* exercés auparavant par l'Etat et qui obligeaient E.D.F. à en référer au coup par coup au Gouvernement avant de signer le moindre contrat à l'exportation.

Ce même contrat de Plan prévoit que, pendant cinq ans, les tarifs de vente diminueront en moyenne de 1 p. 100 par an en francs constants. Déjà, en 1984 et 1985, les tarifs ont diminué en moyenne de 2 p. 100 en francs constants, c'est-à-dire de 1 p. 100 par an. Ils avaient augmenté de plus de 23 p. 100, toujours en francs constants, de 1973 à 1983.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** C'était scandaleux !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** La valorisation des atouts nationaux s'est également traduite par l'aide au charbon.

La politique charbonnière du Gouvernement passe essentiellement par le développement de la consommation de charbon et par la préférence au charbon national, et ce dans la perspective d'un retour à l'équilibre financier des Charbonnages de France.

En matière de commercialisation du charbon, la création de C.D.F.-énergie en avril 1982 a constitué également une démarche nouvelle. Depuis 1982, les conversions au charbon dans l'industrie et le résidentiel tertiaire ont porté sur environ 2,5 millions de tonnes au 30 juin 1985. Les objectifs de C.D.F.-énergie sont d'accroître la pénétration de l'énergie-charbon d'un million de tonnes par an jusqu'en 1988 dans ces deux secteurs, faisant ainsi passer la consommation de charbon de 8 millions de tonnes en 1983 à 12, voire à 15 millions de tonnes en 1990.

Cet effort de commercialisation est d'autant plus nécessaire que la demande des clients traditionnels de C.D.F. - E.D.F. et les sidérurgistes - va continuer à décroître ces prochaines années. Il est regrettable que ce problème n'ait pas été envisagé plus tôt, notamment par ceux-là mêmes qui s'étaient prononcés à une époque pour le « tout-nucléaire » ou qui s'en font encore aujourd'hui les apôtres.

La préférence au charbon national s'est traduite par une augmentation importante de la subvention de l'Etat à C.D.F. Le Gouvernement s'est engagé à verser à C.D.F., pour l'ensemble de la période 1984-1988, une subvention annuelle en francs constants de 6,5 milliards de francs, valeur 1984, à laquelle s'ajoute une dotation spécifique de 325 millions de francs destinée à une réindustrialisation des bassins houillers. Le projet de budget qui vous est soumis prévoit ainsi que l'aide de l'Etat sera portée en 1986 à 7 milliards 420 millions de francs, dont 362 millions de francs pour la réindustrialisation des bassins houillers.

L'aide de l'Etat au charbon sera ainsi portée en 1986 - les rapporteurs l'ont souligné, et je les en remercie - à un niveau supérieur de 86 p. 100 en francs courants - plus de 18 p. 100 en francs constants - à celui de 1980. Si l'on considère la seule aide à la production, la subvention d'exploitation est passée de 109,5 francs la tonne en 1981 à plus de 190 francs en 1985.

Cette aide doit permettre le retour à l'équilibre, la confirmation et la modernisation des points d'ancrage dans les trois houillères de bassin, ainsi que la recherche d'améliorations dans les sites dits à problèmes, dont la fermeture, je le rappelle, ne pourrait résulter que du constat de la poursuite de déséquilibres qui seraient insupportables.

Je ne pense pas, mesdames, messieurs les députés, avoir, cette année, à répondre à des amendements tendant à réduire ce concours à Charbonnages de France.

M. Sarre et Mme Goeuriot m'ont interrogé ce matin sur les importations françaises de charbon en provenance d'Afrique du Sud. La France a fermement et constamment condamné l'apartheid. Le Premier ministre a pris des initiatives qui ont conduit l'Europe et les Nations unies à des positions claires. Le Gouvernement poursuivra dans cette voie et prendra toutes les mesures nécessaires pour faire pression sur le gouvernement de Pretoria.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Mais vous comprendrez qu'un débat budgétaire ne soit pas forcément le moment le mieux choisi pour traiter d'un dossier de l'ampleur de celui-ci.

**Mme Colette Goauriot.** Il faut le dire à M. Rouquette !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Les actions de réindustrialisation me semblent essentielles quand on traite du dossier charbon. J'avais annoncé, ici même, l'an dernier, la mise en place d'un groupe de travail composé d'élus, de

représentants de Charbonnages de France et de l'Eta' pour dresser un bilan de l'utilisation de ces 325 millions de francs de 1984 et faire des propositions de nature à améliorer l'efficacité de telles actions. Ce groupe, présidé par M. Roger Leborne, vient, à l'issue d'un remarquable travail en profondeur étayé par de nombreux contacts sur le terrain avec l'ensemble des partenaires socio-économiques concernés - chefs d'entreprises, syndicats, élus - de me remettre ses conclusions. J'y ai relevé avec intérêt qu'en 1984 et pour les dix premiers mois de 1985, ce sont 8 300 emplois qui ont pu être créés avec l'aide de la Sofirem et de la Finorpa.

En ce qui concerne les fonds d'industrialisation, alimentés par environ la moitié de la dotation budgétaire affectée à la réindustrialisation, le rapport souligne l'aspect positif de leur gestion décentralisée qui a permis de les utiliser, ainsi que nous le souhaitons, avec une grande souplesse et une diversité plus étendue en fonction des spécificités locales.

Le groupe de travail de M. Leborne a, par ailleurs, émis un certain nombre de propositions pour améliorer l'efficacité et le fonctionnement de la Sofirem, de la Finorpa et des fonds d'industrialisation.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur toutes ces propositions dont une bonne partie nécessite une réflexion interministérielle, voire européenne. Je peux cependant vous annoncer d'ores et déjà deux mesures. Le fonds d'industrialisation d'Als, dont l'ensemble des partenaires a souligné l'intérêt, sera prolongé de deux ans et abondé, pour cela, de dix millions de francs. Les décisions du fonds d'industrialisation du bassin Nord - Pas-de-Calais, en réponse à la demande des élus, ne passeront plus dorénavant devant le C.I.A.T., ce qui permettra d'accélérer l'engagement des fonds. J'organiserai prochainement une réunion avec les élus concernés et le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire afin de définir les modalités d'application de cette décision.

La réflexion porte sur l'ensemble des bassins et notamment, monsieur Bladt, sur la Lorraine.

Je répondrai la même chose à M. Pierre Bernard, à savoir que les décisions qui seront adoptées par C.D.F., en ce qui concerne Carmaux, ne sauraient l'être sans que soit pris en considération le problème de l'emploi. Je souhaite un effort particulier de la Sofirem et de C.D.F. sur ce site qui est effectivement l'un de ceux qui appellent le plus d'efforts.

A M. Kucheida, je rappelle le programme mis en œuvre par le Premier ministre sur la région du Nord, le lancement du mini-raval de l'Escarpelle et la décision prise en faveur du pilote d'électrolyse. Je lui donne, en revanche, une réponse qu'il estimera moins intéressante, c'est qu'aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne l'hydrogénéoduc de Mazingarbe.

Le deuxième axe de la politique d'indépendance énergétique mise en œuvre depuis 1981 a trait à la diversification de nos approvisionnements extérieurs - gage de sécurité pour notre pays - que le Gouvernement a accru, depuis quatre ans, en ce qui concerne tant les énergies importées que les sources géographiques d'approvisionnement. Je ne reviendrai pas sur un débat que nous avons déjà eu l'an dernier.

Quant à la production nationale de pétrole, bien qu'elle demeure modeste - 2,5 millions de tonnes en 1985 pour une consommation totale de 80 millions de tonnes - elle a connu un développement sensible grâce à la découverte des gisements de Chaunoy et de Villeperdue en 1983 et de La Grave en 1984. Il convient, d'ailleurs, de souligner que jamais autant de demandes de permis n'ont été déposées sur le territoire national, y compris concernant le sous-sol parisien. C'est une réponse à certains propos dénonçant les incohérences de la politique pétrolière française.

En ce domaine également l'effort de diversification a été important. En matière d'importation de pétrole brut, la part du Proche-Orient a été ramenée de 70 p. 100 en 1980 à 31 p. 100 en 1984, alors que, pendant la même période, la part de la mer du Nord passait de 4 p. 100 à 21 p. 100, celle d'Afrique du Nord de 6 p. 100 à 17 p. 100, et celle d'Amérique latine de 2 p. 100 à 7 p. 100.

Mesdames, messieurs les députés, on pourrait s'interroger sur la situation de la France si notre pays était non importateur de produits énergétiques à hauteur de 184 milliards de francs par an, mais, comme la Grande-Bretagne, exportateur net en la matière.

**M. Michel Noir.** Ce ne serait pas mal !

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Ce serait même merveilleux !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Mais venons-en à la maîtrise de l'énergie.

Des moyens très importants ont été engagés depuis quelques années, puisque l'ensemble des aides publiques - dotations budgétaires, déductions fiscales et affectation de taxes, notamment au F.S.G.T. - est passé, en francs 1984, de 2,2 milliards en 1980 à près de 7 milliards en 1984.

L'outil privilégié de cette politique est évidemment l'agence française pour la maîtrise de l'énergie. En trois ans - Mme Cresson vient de le rappeler - les seules actions aidées par l'A.F.M.E. ont permis d'économiser 8 milliards de francs de devises.

Il convient également de souligner l'impact de l'action menée dans le domaine de la maîtrise de l'énergie sur l'activité économique et sur l'emploi. Pour la seule année 1984, 18 milliards de francs d'investissements ont été réalisés, dont 10,5 milliards générés par des aides de l'A.F.M.E.

Il faut aussi rappeler la poursuite des études menées, à l'initiative du Gouvernement, sur les carburants de substitution.

Créée en 1983, la commission consultative pour la production de carburants de substitution - que vous présidez, monsieur Rodet - a remis ses premières conclusions qui mettent en lumière le problème économique que poserait l'adjonction d'éthanol aux carburants, envisageable dans l'état actuel de la réglementation, c'est-à-dire en incluant 5 p. 100 d'éthanol et 2 p. 100 de cosolvant.

Nous avons donc décidé, M. Henri Nallet et moi-même, de faire réaliser une nouvelle étude sur la base d'adjonction de 7 p. 100 d'éthanol dans les carburants, et de poser le problème des carburants de substitution au niveau de la C.E.E., l'échelon européen étant le plus approprié pour trouver la meilleure solution en la matière. Vous savez qu'hier, à Bruxelles, nous avons franchi une étape de plus en adoptant une directive communautaire en ce domaine. Nous avons également mis un terme au vide juridique qui nous aurait interdit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1986, de verser des aides au charbon, en prolongeant, pour quelques mois, le système dérogatoire au traité de la C.E.C.A.

Il est certes exact que le projet de budget qui vous est soumis prévoit une diminution sensible des ressources de l'A.F.M.E. Mais celle-ci ne remettra pas en cause l'exécution des contrats de plan signés avec les régions. Cela doit être clair.

**M. Michel Noir.** Comment ferez-vous ?

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** On utilisera les 130 millions de francs de la dotation aux régions.

Sans nier le problème, il convient de rappeler que les ressources de l'A.F.M.E. doivent être appréhendées globalement, c'est-à-dire en additionnant les dotations budgétaires et les crédits émanant du fonds spécial de grands travaux.

Ainsi, dans le cadre de la répartition de sa cinquième tranche, dont le principe vient d'être examiné par le Sénat et dont vous serez saisis prochainement, l'A.F.M.E. se verra dotée de 700 millions de francs.

**M. Michel Noir.** On débudgetise !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement vous a entendu, monsieur Chapuis, et un effort sera fait dans le cadre du collectif. Mais à ceux qui nous feront grief de réguler, de faire moins en période de rigueur, je demande pourquoi ils ont fait moins encore au lendemain du premier choc pétrolier ! Les chiffres sont là. Nous pouvons comparer.

Le débat d'octobre 1981 a essentiellement porté sur la recherche de l'indépendance énergétique de notre pays autour des trois axes que je viens de vous rappeler : valorisation des atouts nationaux, diversification, utilisation rationnelle de l'énergie. Notre taux d'indépendance est ainsi passé de 32 p. 100 en 1981 à plus de 43 p. 100 aujourd'hui et il atteindra 50 p. 100 en 1990.

La politique énergétique mise en œuvre depuis 1981 a donc comme objectif prioritaire d'assurer l'indépendance énergétique de la France et de préparer l'avenir. Mais elle est également guidée en permanence par un souci de cohérence qui se caractérise par la volonté du Gouvernement de maîtriser l'outil énergétique et d'avoir une approche globale des problèmes concernant les différentes sources d'énergie, prises en compte avec l'ensemble de leurs problèmes industriels et sociaux.

J'en viens à ce que j'appellerai la maîtrise de l'outil énergétique et je traiterai d'abord de l'adaptation à la demande.

Le groupe « long terme énergie » a élaboré plusieurs scénarios, à partir des différentes hypothèses économiques envisageables, qui aboutissent notamment à envisager une consommation totale d'électricité, à l'horizon 1990, située entre 340 et 370 térawatts-heures. L'évolution de la consommation enregistrée depuis deux ans est conforme à cette projection et ces conclusions ont été prises en compte, en particulier pour l'adaptation du programme nucléaire.

C'est ainsi que le Gouvernement a décidé d'ouvrir une tranche nucléaire en 1985 et une autre en 1986. Nous avons voulu éviter, dans toute la mesure du possible, d'engager des dépenses inutiles, car si une tranche nucléaire correspond à dix milliards de francs d'investissement, une tranche insuffisamment utilisée peut entraîner une augmentation allant jusqu'à 1 p. 100 des prix de l'électricité.

**M. Robert Malgras.** Eh oui !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Par contre, nous avons tenu compte de la nécessité de préserver l'avance de l'industrie nucléaire française. Songez, monsieur Weisenhorn, que dix-sept tranches sont en chantier et seront raccordées au réseau avant 1990.

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est l'héritage !

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Il y a aussi l'exploitation !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Je tiens à souligner que s'il avait davantage été tenu compte, avant 1981, des perspectives d'évolution de consommation, la mise en œuvre du programme nucléaire aurait été mieux étalée dans le temps. Cela aurait indéniablement permis de conserver à notre industrie électronucléaire une activité plus régulière, en attendant de procéder au nécessaire renouvellement des centrales les plus anciennes, au-delà du siècle qui s'achève.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Bien sûr !

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est du misérabilisme !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** On peut rappeler qu'en 1984 les deux seules centrales commandées dans le monde ont été françaises et que chaque fois que nous nous retrouvons en compétition, sur un marché international, nos concurrents industriels sont redoutables alors que, depuis des années, ils n'ont pas eu d'engagement pour une seule tranche nucléaire.

Dans cinq ans, notre électricité sera nucléaire à plus de 75 p. 100 et, pour ce qui est de l'hommage à nos chercheurs et à nos personnels, je ne vous ai pas attendu, ni quand je suis allé à Creys-Malville avant la divergence...

**M. Michel Noir.** Vous avez voté contre cette installation !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** ... ni en présidant les cérémonies du quarantième anniversaire du C.E.A.

**M. Pierre Weisenhorn.** Vous étiez contre tout ce qui était nucléaire !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** La contestation me semble dans la nature du débat mais pas la polémique...

**M. Michel Noir.** Vous n'avez jamais voté pour une seule tranche de centrale nucléaire ! Quelle indécence !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** ... qui tendrait à faire croire que le Gouvernement, qui a fait le plus pour la recherche, la modernisation ou le dialogue social, ne serait pas aussi celui qui a le plus d'estime pour ceux qui placent la France en tête des technologies nouvelles.

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Michel Noir.** Ces propos sont indécents !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Vous avez eu raison, monsieur Sarre, d'affirmer que le développement de la filière rapide est une perspective à laquelle nous sommes attachés. Des discussions se poursuivent dans cette voie avec nos partenaires.

La modernisation constitue le second volet de notre démarche, car c'est par elle que passe la maîtrise de notre appareil de production énergétique dans des secteurs tels ceux du charbon et du raffinage.

Pour autant, dans le domaine de l'énergie comme dans l'ensemble des autres secteurs industriels, le Gouvernement entend limiter, dans la mesure du possible, les conséquences sociales, économiques et humaines de l'adaptation industrielle aux exigences du temps.

Cela passe par la réindustrialisation et la diversification dont j'ai parlé tout à l'heure à propos du charbon. Des actions qui s'inspirent de la même méthode sont mises en œuvre dans des régions menacées par les fermetures d'unités de raffinage, notamment en Gironde.

Il faut également prendre des mesures de formation et de reconversion, comme le transfert des mineurs de C.D.F. vers E.D.F. prévu pour l'ensemble de la durée du 9<sup>e</sup> Plan. Une telle disposition plairait sûrement aux mineurs britanniques auxquels je ne crois pas que la politique conservatrice, qui a ses adeptes dans notre pays, propose les mêmes possibilités.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Assurément !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Nous partageons vos préoccupations, monsieur Rodet ; E.D.F. et C.D.F. recherchent actuellement les meilleurs moyens pour assouplir ce passage, et ils essaient également de trouver une solution à leur différend sur les modalités d'application de la convention de 1984.

Notre volonté de limiter les conséquences sociales de l'adaptation industrielle passe aussi par l'octroi de subventions par le fonds de modernisation des stations-service. Doté en 1985 de 50 millions de francs, il a déjà permis, mesdames, messieurs les députés, d'aider environ 700 petits pompistes à moderniser leurs stations pour près de 80 p. 100 d'entre eux, ou à se reconverter.

La cohérence de la politique énergétique du Gouvernement s'est également manifestée par le souci de présenter un bilan énergétique équilibré, offrant sa place à chacune des différentes sources d'énergie, en fonction de l'intérêt national et des utilisations spécifiques de chacune d'entre elles.

Cette approche globale s'est ainsi traduite par la mise en œuvre d'une politique tarifaire, dictée par un double souci d'équilibre et de vérité des prix.

Les prix de l'électricité vont diminuer en francs constants jusqu'en 1988 afin de favoriser le développement de cette énergie ; les prix du charbon sont maintenus au niveau des prix internationaux afin de permettre sa pénétration dans l'industrie et les chaufferies collectives.

Quant aux prix du gaz qui ont été relevés en 1984 et 1985 pour mieux refléter le coût de cette énergie et pour permettre d'améliorer la situation financière de G.D.F., le rattrapage tarifaire des prix industriels est désormais achevé : une hausse de 6 p. 100 est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 1985 et les tarifs industriels ont ensuite été libérés, afin de permettre à G.D.F. de modifier rapidement les siens pour les adapter à l'évolution du contexte mondial. Le coût de la matière représentée en effet 90 p. 100 du prix de revient total pour les ventes industrielles. G.D.F. a ainsi augmenté ses tarifs de 6 p. 100 au 8 avril 1985, mais il les a réduits de 3 p. 100 le 8 mai 1985 et de 5 à 7 p. 100 le 1<sup>er</sup> octobre 1985.

Les ventes domestiques, elles, concernent de petites quantités et supportent des frais fixes importants, en matière de commercialisation et de distribution notamment. Les prix domestiques restent donc contrôlés. Ils ont, rappelons-le, diminué de 2 p. 100 le 15 octobre dernier.

Enfin, dans le domaine des carburants, toujours dans un souci de vérité des prix après une soixantaine d'années de fixation autoritaire des tarifs par l'administration, et donc par les gouvernements qui nous ont précédés, le Gouvernement a mis en place, en mai 1982, une formule de fixation des prix faisant intervenir, dans leur détermination, des critères objectifs : le prix du brut, le cours du dollar et le coût du raffinage.

Une nouvelle étape a été franchie avec la libération des prix des carburants, le 31 janvier 1985.

**M. Pierre Weisenhorn.** Et la fiscalité ?

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Actuellement, mesdames, messieurs les députés, le prix moyen du super est ainsi inférieur de vingt centimes au prix minimum qui résulterait de l'application de l'ancien système, rabais compris.

**M. Pierre-Bernard Cousté.** Grâce à la baisse du dollar !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Je ne voudrais pas terminer sur le problème des prix de l'énergie sans relever les prétendus arguments avancés par un certain nombre de leaders politiques de l'opposition, selon lesquels le fait que les résultats obtenus depuis 1981 sont meilleurs que ceux de nos prédécesseurs s'explique essentiellement par l'existence des deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, alors que, depuis, les prix mondiaux de l'énergie n'auraient fait que décrocher.

Il est certes exact que nous n'avons pas connu depuis lors de nouveau choc pétrolier, mais lorsqu'on parle de conjoncture internationale, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement, si l'on veut garder un minimum d'honnêteté intellectuelle.

Je ne rappellerai que quelques chiffres. En 1980, le dollar cotait 4,23 francs, oui, rappelez-vous, 4,23 francs ! Il a franchi la barre des 10 francs au début de cette année et, pour les huit premiers mois de 1985, son cours moyen est encore de 9,44 francs, soit largement plus du double.

**M. Michel Noir.** Et le baril, combien valait-il ?

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Sur quatre ans - monsieur Noir, je suis heureux de vous l'apprendre puisque vous ne le savez pas -, le surcoût de nos importations énergétiques, du seul fait du renchérissement du dollar, a ainsi représenté 150 milliards de francs, soit près d'un an d'approvisionnement énergétique de notre pays. Cela équivaut bien, on en conviendra, à un choc pétrolier, auquel le Gouvernement et le pays ont dû faire face.

**M. Claude Germon, rapporteur spécial.** Et brillamment !

**M. Alain Rodet, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** C'est en dépit de ce contexte difficile qu'a été développé le programme d'indépendance énergétique qui nous place aujourd'hui sur la trajectoire des 50 p. 100 dans quatre ans.

Pour cela, depuis 1981, en faisant preuve à la fois de volontarisme et de cohérence, le Gouvernement a adopté une démarche beaucoup plus pragmatique que ce qui a été le cas par le passé, tout en étant constamment guidé par un double souci de transparence - concertation accrue avec les élus et la population, meilleure information, vérité des prix - et d'équilibre dans la prise en compte de l'intérêt national et de l'intérêt des régions sensibles - notamment celles qui produisent du charbon - des travailleurs, des opérateurs du secteur énergétique et des consommateurs.

Mesdames, messieurs les députés, en période difficile pour tous, la critique est facile sur quelques points particuliers

**M. Robert Melgras.** Bien sûr !

**M. Francis Geng.** Vous étiez orfèvre en la matière !

**M. Martin Malvy, secrétaire d'Etat.** Ce que je vous demande - et je me tourne vers les parlementaires de la majorité - c'est de prendre en considération ce qu'a été, depuis le débat de 1981 dans cette enceinte, la politique énergétique de la France, et bien entendu, de l'approuver. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Redéploiement industriel et commerce extérieur ; énergie (*suite*) :

Annexe n° 31. - Industrie. - M. Claude Germon, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome XIII, de M. Albert Chabard, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 33. - Commerce extérieur. - M. Roland Mazoin, rapporteur spécial ; avis n° 2989, tome V, de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2992, tome XV, de M. Alain Mayoud, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 32. - Energie. - M. Alain Rodet, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome XIV, de M. Georges Sarre, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

